



DOLLARAMA INC.

RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 2 février 2025

Le 3 avril 2025

Le présent rapport de gestion, daté du 3 avril 2025, vise à aider les lecteurs à comprendre le contexte commercial, les stratégies, la performance et les facteurs de risque de Dollarama inc. (les termes « Dollarama », « Société », « nous », « notre » et « nos » font référence à la Société prise collectivement avec ses filiales consolidées). Le présent rapport de gestion présente au lecteur un aperçu et une analyse des résultats financiers de la Société, tels qu'ils sont perçus par la direction, pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 2 février 2025. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2025 (tel qu'il est défini ci-après).

Sauf indication contraire et telles qu'elles figurent aux présentes, toutes les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2025 (tel qu'il est défini ci-après) ont été préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), tels qu'ils sont établis à la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, laquelle inclut les Normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

La Société est gérée sur la base d'un seul secteur à présenter. La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien.

Périodes comptables

Dans le présent rapport, « exercice 2023 » désigne l'exercice de la Société clos le 29 janvier 2023, « exercice 2024 » désigne l'exercice de la Société clos le 28 janvier 2024, « exercice 2025 » désigne l'exercice de la Société qui clos le 2 février 2025 et « exercice 2026 » désigne l'exercice de la Société qui sera clos le 1^{er} février 2026.

L'exercice de la Société se termine le dimanche dont la date est la plus rapprochée du 31 janvier et comporte habituellement 52 semaines. Cependant, comme il est d'usage en ce qui concerne le calendrier du secteur de la vente au détail, une semaine est ajoutée à l'exercice tous les cinq ou six ans. L'exercice 2024 comptait 52 semaines, tandis que l'exercice 2025 compte 53 semaines.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés que contient le présent rapport de gestion portent sur nos intentions, nos attentes et nos projets actuels et futurs, nos résultats, notre degré d'activité, notre rendement, nos objectifs, nos réalisations ou d'autres événements ou faits nouveaux à venir et constituent des énoncés prospectifs. Les termes « pouvoir », « s'attendre à », « planifier », « prévoir », « tendances », « indications », « anticiper », « croire », « estimer », « probables », « éventuels » ou « potentiels », ou des variantes négatives de ces termes ou d'autres formulations semblables, visent à signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs spécifiques incluent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés portant sur : la construction prévue d'un carrefour logistique dans l'Ouest canadien; la stratégie de rendement du capital pour les actionnaires de la Société; les problèmes affectant la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale; la situation de trésorerie de la Société; le refinancement des billets à taux fixe à 5,084 % (définis ci-après) échéant le 27 octobre 2025; l'effet relatif potentiel de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités; l'incidence des hausses du salaire minimum sur les frais d'administration et les charges d'exploitation des magasins; Dollarcity et certaines modalités aux termes de la convention entre actionnaires (telles qu'elles sont définies dans les présentes), la déclaration et le versement de dividendes par Dollarcity, l'acquisition proposée de TRS (telle qu'elle est définie ci-après) par la Société, y compris

l'échéancier prévu de la réalisation de l'acquisition et certains avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les plus récentes informations à la disposition de la direction ainsi que sur des estimations et hypothèses qui concernent, entre autres choses, la conjoncture économique, le contexte géopolitique et la concurrence dans le secteur de la vente au détail au Canada et en Amérique latine et que la direction a formulées à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture, et de l'évolution prévue dans l'avenir, ainsi que d'autres facteurs qui sont considérés pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Plusieurs facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réel, ou les événements ou faits futurs, diffèrent de manière significative de ceux exprimés de façon implicite ou explicite dans les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, lesquels sont décrits plus en détail à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion : augmentations futures des charges d'exploitation (y compris des hausses du salaire minimum prescrit par la loi), augmentations futures du coût des marchandises (y compris en raison de hausses des coûts des matières premières et de différends sur les tarifs), augmentations futures des frais de livraison et de transport et des autres frais de logistique (y compris en raison des frais de transport, des hausses du prix du carburant et des frais d'immobilisation), augmentation des coûts ou interruption du flux de marchandises importées (y compris en raison des perturbations touchant la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale et de l'instabilité géopolitique créée par l'intensification des tensions entre la Chine et les pays de l'Occident), incapacité de maintenir son image de marque et sa réputation, incapacité de maintenir sa gamme de produits et de se réapprovisionner en marchandises, perturbation dans le réseau de distribution, incapacité d'obtenir de la capacité supplémentaire pour les entrepôts et le centre de distribution en temps opportun, incapacité de conclure ou de renouveler, selon le cas, les baux de ses magasins et de ses entrepôts à des conditions favorables et concurrentielles, freintes de stocks, caractère saisonnier, acceptation par le marché des marques maison, incapacité de protéger les marques de commerce et autres droits exclusifs, activités à l'étranger, fluctuations des taux de change, pertes potentielles associées à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, risque de taux d'intérêt relatif à la dette à taux d'intérêt variable, niveau d'endettement et incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de la dette, tout exercice par les actionnaires fondateurs de Dollarcity de leur option de vente, modification de la solvabilité et de la notation et hausse potentielle du coût du capital, hausses d'impôts et modifications apportées aux lois fiscales applicables ou à leur interprétation, concurrence dans le secteur de la vente au détail (y compris pour les détaillants en ligne), technologies de rupture, conjoncture générale de l'économie, départ de hauts dirigeants, incapacité d'attirer et de conserver des employés compétents, interruptions des systèmes de technologies de l'information, incapacité de protéger les systèmes contre les attaques informatiques, impossibilité de réaliser la stratégie de croissance avec succès (y compris l'incapacité de déceler et de poursuivre de nouvelles occasions de croissance), toute incapacité à remplir les conditions de clôture requises concernant l'acquisition proposée de TRS en temps opportun ou tout court, tout retard dans la clôture de l'acquisition de TRS ou incapacité de la réaliser, incapacité de la Société à intégrer les activités de TRS avec succès après la réalisation de l'acquisition proposée de TRS, toute incapacité à tirer parti des avantages qui devraient découler de l'acquisition de TRS, structure de société de portefeuille, conditions météorologiques défavorables, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, perturbations géopolitiques et instabilité politique dans les pays étrangers, pandémies ou épidémies, coûts inattendus liés aux programmes d'assurance actuels, réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits, cadre réglementaire, actions collectives et autres litiges, conformité sur le plan réglementaire, changements climatiques et activisme actionnarial.

Ces éléments ne sont pas censés représenter une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils devraient être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction au sujet de la performance financière de la Société et ils peuvent ne pas être pertinents à d'autres fins; les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs figurant aux présentes. En outre, sauf indication contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion visent à décrire les attentes de la direction en date du 3 avril 2025, et la direction n'a pas l'intention et ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue en vertu de la loi.

Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion doivent être lus à la lumière de la présente mise en garde.

Faits récents

Acquisition proposée de TRS et expansion en Australie

Le 26 mars 2025, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de The Reject Shop Limited (« TRS »), un détaillant à escompte australien, moyennant une contrepartie entièrement en espèces de 6,68 \$ AU par action ordinaire, ce qui porte la valeur du capital social ordinaire de TRS à environ 259,0 M\$ AU (233,0 M\$) (l'« acquisition de TRS »). TRS, dont le siège social se situe à Melbourne, compte sur un réseau de plus de 390 magasins partout en Australie, qui offrent des produits de marque maison et de marques nationales. TRS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 866,0 M\$ AU (779,0 M\$) pour la période de douze mois close le 29 décembre 2024 et emploie plus de 5 000 personnes. L'acquisition de TRS permettra à la Société de créer une nouvelle plateforme de croissance complémentaire pour soutenir sa stratégie de croissance à long terme.

TRS pourrait, sous réserve des conditions de l'entente définitive conclue dans le cadre de l'acquisition de TRS, verser un dividende spécial entièrement affranchi allant jusqu'à 0,77 \$ AU par action, et le montant de ce dividende serait déduit de la contrepartie en trésorerie à verser par la Société pour l'acquisition de TRS. La contrepartie en trésorerie à verser par la Société pour l'acquisition de TRS ne sera pas réduite par le dividende intermédiaire entièrement affranchi de 0,12 \$ AU par action déterminé le 20 février 2025 et devant être versé par TRS le 1^{er} mai 2025. Le prix d'achat sera financé au moyen de l'encaisse et des liquidités disponibles aux termes de la facilité de crédit (telle qu'elle est définie ci-après) de la Société. La réalisation de l'acquisition de TRS est assujettie aux conditions de clôture usuelles, y compris à la détermination par un expert indépendant que le plan d'arrangement est dans l'intérêt des actionnaires de TRS, à l'approbation des actionnaires de TRS et à l'obtention des approbations nécessaires de la part des autorités de réglementation et des tribunaux. La clôture de l'acquisition de TRS devrait avoir lieu au cours de la deuxième moitié de l'année civile 2025. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à partir de la date de clôture.

Dividende en trésorerie trimestriel

Le 3 avril 2025, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une hausse de 15,0 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,0920 \$ à 0,1058 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 9 mai 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 avril 2025. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Dividende de Dollarcity

Le 5 décembre 2024, le conseil d'administration de Dollarcity a approuvé un dividende en trésorerie totalisant 62,5 M\$ US. La quote-part revenant à Dollarama du dividende correspond à 37,6 M\$ US (54,6 M\$), ce qui reflète sa participation de 60,1 % dans Dollarcity, et a été reçue au premier trimestre de l'exercice 2026. À l'avenir, il est attendu que des dividendes soient déclarés et versés par Dollarcity deux fois par année.

Aperçu

Nos activités

Au 2 février 2025, la Société exploitait 1 616 magasins au Canada, dont un nombre net de 65 nouveaux magasins ouverts au cours de l'exercice 2025, et elle continue d'étendre son réseau partout au pays. Les magasins ont une superficie moyenne de 10 458 pieds carrés, et ils proposent un vaste éventail de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers, notamment des articles de marque maison et de marques nationales, tous à prix attrayants. La marchandise est vendue soit individuellement, soit en lots, à des prix fixes d'au plus 5,00 \$. Tous les magasins sont exploités par la Société, ce qui permet d'offrir une expérience de magasinage uniforme. Bon nombre des magasins sont situés dans des endroits achalandés, que ce soit dans des régions métropolitaines, dans des villes de taille moyenne ou dans des petites villes.

La Société a conclu des partenariats avec des plateformes de livraison en ligne de tiers offrant la livraison à domicile le jour même en vue d'offrir plus de commodité aux clients canadiens. Une sélection de produits parmi la vaste gamme de produits de consommation courante, de marchandises générales et d'articles saisonniers sont offerts en vente sur ces plateformes à l'unité.

La stratégie de la Société consiste à faire progresser les ventes, le résultat d'exploitation, le résultat net et le résultat par action ainsi que les flux de trésorerie en augmentant son réseau de magasins au Canada et en offrant un vaste éventail d'articles à prix attrayants à une large clientèle. La Société vise à maintenir et à améliorer continuellement l'efficacité de ses activités.

La Société se concentre également sur la croissance de ses activités en Amérique latine par l'intermédiaire de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 60,1 % dans Central American Retail Sourcing, Inc. (« CARS »), une société constituée selon les lois du Panama et la société mère d'entités qui exploitent des magasins au Salvador, au Guatemala, en Colombie et au Pérou proposant un vaste éventail de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers à des prix fixes d'au plus 4,00 \$ US (ou l'équivalent en monnaie locale). La Société détient également une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 80,05 % dans Inversiones Comerciales Mexicanas S.A (« ICM » et, collectivement avec CARS et leurs filiales respectives, le « groupe Dollarcity » ou « Dollarcity »), une société constituée selon les lois du Panama et la société mère d'entités créées pour soutenir l'expansion future des activités de Dollarcity au Mexique, prévue pour l'été 2025. Au 31 décembre 2024, Dollarcity comptait au total 632 magasins (comparativement à 532 magasins au 31 décembre 2023), dont 368 en Colombie, 108 au Guatemala, 77 au Salvador et 79 au Pérou. Se reporter aux rubriques intitulées « Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation – Ventes » et « Transactions entre parties liées – Dollarcity ».

Faits saillants du quatrième trimestre de l'exercice 2025 comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2024

- les ventes ont augmenté de 14,8 % pour s'établir à 1 881,3 M\$, comparativement à 1 639,2 M\$;
- les ventes des magasins comparables¹⁾ ont augmenté de 4,9 %, en sus de la croissance de 8,7 % enregistrée à la période correspondante de l'exercice précédent;
- le BAIIA¹⁾ s'est accru de 19,9 % pour s'établir à 670,1 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA¹⁾ de 35,6 %, comparativement à 34,1 %;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 20,1 % et s'est chiffré à 558,3 M\$, ce qui représente une marge d'exploitation¹⁾ de 29,7 %, comparativement à 28,3 %;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 21,7 % pour s'établir à 1,40 \$, alors qu'il était de 1,15 \$;
- un nombre net de 15 nouveaux magasins ont été ouverts, comparativement à un nombre net de 10 nouveaux magasins;
- un total de 3 373 479 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation pour une contrepartie de 473,3 M\$, sans tenir compte de l'impôt sur le rachat d'actions.

Faits saillants de l'exercice 2025 comparativement à l'exercice 2024

- les ventes ont augmenté de 9,3 % pour s'établir à 6 413,1 M\$, comparativement à 5 867,3 M\$;
- les ventes des magasins comparables ont augmenté de 4,6 %, en sus de la croissance de 12,8 % enregistrée à la période correspondante de l'exercice précédent;
- le BAIIA s'est accru de 14,0 % pour s'établir à 2 121,8 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 33,1 %, comparativement à 31,7 %;
- le résultat d'exploitation a augmenté de 14,4 % et s'est chiffré à 1 710,7 M\$, ce qui représente une marge d'exploitation de 26,7 %, comparativement à 25,5 %;
- le résultat net dilué par action ordinaire a augmenté de 16,9 % pour s'établir à 4,16 \$, alors qu'il était de 3,56 \$;
- un nombre net de 65 nouveaux magasins ont été ouverts, soit le même nombre qu'à l'exercice précédent, pour un total de 1 616 magasins;
- un total de 8 119 971 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation pour une contrepartie de 1 068,2 M\$, sans tenir compte de l'impôt sur le rachat d'actions.

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour consulter la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

Performance pour l'exercice 2025 comparativement aux prévisions

Le communiqué de presse daté du 3 avril 2025, à la rubrique « Perspectives pour l'exercice 2026 et stratégie de répartition du capital », présente un résumé de la performance de la Société par rapport aux prévisions pour l'exercice 2025. Il est accessible sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la Société, à www.dollarama.com.

Éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation

Ventes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits ou de la prestation de services à mesure que les obligations de prestation sont remplies.

Toutes les ventes sont fermes. Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction des taxes de vente, des rabais et des remises. Les cartes-cadeaux vendues sont comptabilisées à titre de passif et le produit des activités ordinaires s'y rattachant est comptabilisé lorsque les cartes-cadeaux sont échangées.

Les ventes se composent des ventes des magasins comparables et des ventes des nouveaux magasins ainsi que des ventes à des tiers.

Les ventes des magasins comparables sont définies comme étant celles des magasins Dollarama, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux moteurs des ventes des magasins comparables sont les variations du nombre de transactions et du montant moyen des transactions. Pour accroître les ventes des magasins comparables, la Société met l'accent sur une offre de marchandises de qualité et diversifiées à des prix attrayants dans des magasins bien aménagés, uniformes et faciles d'accès.

Aux termes de la convention d'approvisionnement et de la convention de services conclues par Dollarama International Inc. (« Dollarama International »), filiale entièrement détenue par la Société par l'intermédiaire de laquelle cette dernière détient sa participation dans CARS et ICM, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires selon les montants facturés à Dollarcity lorsque la Société agit pour son propre compte. Lorsqu'elle agit à un autre titre, la Société comptabilise le montant net qu'elle conserve en tant que produit des activités ordinaires. Pour obtenir plus de détails, se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity ».

Dans le passé, notre chiffre d'affaires le plus faible a été enregistré au premier trimestre et notre chiffre d'affaires le plus élevé, au quatrième trimestre, la plus grande proportion des ventes étant réalisée en décembre. En général, notre chiffre d'affaires augmente également en prévision de fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, mais nos ventes ne subissent autrement que de légères variations saisonnières, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra. Cela dit, des conditions météorologiques inhabituellement défavorables qui perturberaient nos activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe comme la période des Fêtes ou d'autres fêtes importantes ou pendant une période prolongée pourraient avoir un effet défavorable sur notre réseau de distribution et sur l'achalandage dans nos magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur nos activités et nos résultats financiers. Se reporter à la rubrique du présent rapport de gestion intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques associés au caractère saisonnier des ventes et à la poursuite des activités.

Coût des produits vendus

Le coût des produits vendus comprend principalement le coût des stocks achetés, la portion variable et non indexée des frais d'occupation des magasins qui sont exclus des obligations locatives aux termes de la norme IFRS 16, et les frais de livraison et de transport (qui sont en grande partie variables et proportionnels aux volumes de nos ventes) ainsi que les frais d'occupation des entrepôts et du centre de distribution. Le cas échéant, nous constatons les ristournes accordées par les fournisseurs en fonction du volume de nos achats lorsqu'il est probable que ces ristournes seront reçues et que le montant peut raisonnablement être estimé. Les ristournes sont portées en réduction du coût d'acquisition des stocks ou, si les stocks visés ont été vendus, en réduction du coût des produits vendus.

Bien que les hausses des coûts, y compris les coûts des matières premières, puissent avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre grille de prix multiples nous procure une certaine marge de manœuvre pour composer avec la hausse des coûts et la compenser, du moins en partie.

Comme la Société achète des marchandises libellées en devises autres que le dollar canadien, le coût des produits vendus fluctue en fonction du cours de certaines devises par rapport au dollar canadien. Plus particulièrement, nos marchandises importées proviennent principalement de Chine et sont payées en dollars américains. Par conséquent, le coût des produits vendus est touché indirectement par les fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain et, directement, par celles du dollar américain par rapport au dollar canadien.

Bien que nous concluons des contrats de change à terme en vue de couvrir une partie importante de notre exposition aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien (généralement de 9 à 12 mois d'avance), nous ne réalisons aucune opération de couverture relativement aux fluctuations du renminbi chinois par rapport au dollar américain.

Les frais de livraison et de transport constituent également une composante importante du coût des produits vendus.

Les frais d'occupation compris dans le coût des produits vendus de la Société se composent principalement de la portion variable et non indexée des charges qui sont exclues des obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les paiements de loyers fixes et indexés sont comptabilisés à titre d'obligations locatives aux termes d'IFRS 16. Les frais d'occupation ont généralement augmenté au fil des ans. La direction estime qu'elle est généralement en mesure de négocier les modalités de ses baux à des conditions commerciales concurrentielles et ne prévoit pas de hausses significatives des taux à court et à moyen terme. Habituellement, les baux des magasins sont signés pour des durées de dix ans, avec option de reconduction pour une ou plusieurs périodes additionnelles de cinq ans.

Nous nous efforçons de maintenir une marge brute durable permettant d'atteindre un équilibre sain entre la maximisation du rendement pour les actionnaires et l'offre d'une valeur attrayante pour nos clients. La marge brute varie d'un trimestre à l'autre par suite des variations des marges sur les produits, des changements dans la gamme des produits ou des variations des frais de logistique et de transport, entre autres facteurs. Notre objectif actuel est de renouveler environ 25 % à 30 % de notre offre annuellement.

Frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins

Les frais généraux, frais d'administration et charges d'exploitation des magasins (les « frais généraux ») sont composés des coûts de la main-d'œuvre, qui sont essentiellement variables et proportionnels au volume de nos ventes, ainsi que des coûts d'entretien général des magasins, des salaires et des charges sociales des employés du siège social et des membres de l'équipe de direction des magasins, des charges d'administration des bureaux, des honoraires et d'autres charges connexes, qui sont tous essentiellement fixes. Bien que le salaire horaire moyen des employés de nos magasins soit plus élevé que le salaire minimum prévu par la loi, une augmentation importante de ce dernier aurait une incidence considérable sur les charges salariales, à moins que cette incidence ne soit contrebalancée par des améliorations de la productivité et par d'autres réductions de coûts des magasins.

Facteurs économiques et facteurs propres au secteur ayant une incidence sur la Société

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, secteur extrêmement concurrentiel sur le plan des prix, de l'emplacement des magasins, de la qualité de la marchandise, de la gamme de produits et de leur présentation, de la régularité des stocks et du service à la clientèle. En plus de la concurrence livrée par les autres magasins à un dollar, la Société fait face à une concurrence encore plus vive de la part des magasins à prix modiques et à escompte, des dépanneurs et des grandes surfaces qui exercent leurs activités au Canada, dont bon nombre sont situés dans des secteurs où elle est aussi présente, offrent des produits essentiellement similaires à ceux qu'offre Dollarama et consacrent des efforts importants à la publicité et au marketing. De plus, en raison de la vaste gamme de marchandises générales, de produits de consommation courante et d'articles saisonniers qu'elle offre, la Société subit la concurrence de divers détaillants spécialisés, notamment des détaillants offrant des articles de bureau, des articles de quincaillerie, des articles pour la maison, des produits d'épicerie, des produits d'hygiène et de beauté, et du matériel d'art et d'artisanat, lesquels font partie des produits qu'offre également la Société. En outre, la Société livre concurrence à certaines autres entreprises pour l'obtention des meilleurs emplacements où installer ses magasins au Canada et pour attirer et conserver du personnel qualifié.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes indiquées. Les principales informations financières consolidées au 2 février 2025, au 28 janvier 2024 et au 29 janvier 2023 ont été tirées des états financiers consolidés annuels audités de la Société et des notes annexes pour l'exercice 2025, l'exercice 2024 et l'exercice 2023.

	Période de 14 semaines close le 2 février 2025 \$	Période de 13 semaines close le 28 janvier 2024 \$	Période de 53 semaines close le 2 février 2025 \$	Période de 52 semaines close le 28 janvier 2024 \$	Période de 52 semaines close le 29 janvier 2023 \$
<i>(en milliers de dollars et d'actions, sauf les montants par action)</i>					
Données sur le résultat					
Ventes	1 881 345	1 639 171	6 413 145	5 867 348	5 052 741
Coût des produits vendus	1 000 786	880 557	3 519 399	3 253 907	2 854 535
Profit brut	880 559	758 614	2 893 746	2 613 441	2 198 206
Frais généraux	276 537	237 147	930 168	844 871	720 312
Dotation aux amortissements	103 764	89 597	382 805	348 142	331 792
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(58 034)	(32 808)	(129 905)	(75 293)	(45 399)
Résultat d'exploitation	558 292	464 678	1 710 678	1 495 721	1 191 501
Coûts de financement nets	44 717	35 384	163 782	144 842	115 394
Résultat avant impôt	513 575	429 294	1 546 896	1 350 879	1 076 107
Impôt sur le résultat	122 621	105 524	378 351	340 419	274 244
Résultat net	390 954	323 770	1 168 545	1 010 460	801 863
Résultat net de base par action ordinaire	1,40 \$	1,15 \$	4,18 \$	3,57 \$	2,77 \$
Résultat net dilué par action ordinaire	1,40 \$	1,15 \$	4,16 \$	3,56 \$	2,76 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :					
De base	279 118	280 533	279 825	283 074	289 412
Après dilution	280 091	281 456	280 819	284 168	291 005
Autres données					
Croissance des ventes d'un exercice à l'autre	14,8 %	11,3 %	9,3 %	16,1 %	16,7 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	4,9 %	8,7 %	4,6 %	12,8 %	12,0 %
Marge brute ¹⁾	46,8 %	46,3 %	45,1 %	44,5 %	43,5 %
Frais généraux en pourcentage des ventes ¹⁾	14,7 %	14,5 %	14,5 %	14,4 %	14,3 %
BAIIA ¹⁾	670 104	558 901	2 121 829	1 861 166	1 523 293
Marge d'exploitation ¹⁾	29,7 %	28,3 %	26,7 %	25,5 %	23,6 %
Dépenses d'investissement ²⁾	95 632	59 975	246 869	278 764	156 827
Nombre de magasins ³⁾	1 616	1 551	1 616	1 551	1 486
Superficie moyenne des magasins (en pieds carrés bruts) ³⁾	10 458	10 422	10 458	10 422	10 407
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,0920 \$	0,0708 \$	0,3680 \$	0,2832 \$	0,2212 \$

(en milliers de dollars)

Données tirées de l'état de la situation financière

	Aux		
	2 février 2025	28 janvier 2024	29 janvier 2023
	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 685	313 915	101 261
Stocks	921 095	916 812	957 172
Total des actifs courants	1 201 280	1 309 093	1 156 947
Immobilisations corporelles	1 046 390	950 994	802 750
Actifs au titre de droits d'utilisation	2 109 445	1 788 550	1 699 755
Total de l'actif	6 482 592	5 263 607	4 819 656
Total des passifs courants	1 014 306	677 846	1 162 874
Total des passifs non courants	4 280 028	4 204 913	3 628 372
Total de la dette ¹⁾	2 282 679	2 264 394	2 251 903
Dette nette ¹⁾	2 159 994	1 950 479	2 150 642
Capitaux propres	1 188 258	380 848	28 410

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » du présent rapport de gestion pour consulter la définition de ces éléments et, s'il y a lieu, un rapprochement avec la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable.

²⁾ Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement comprennent un montant de 46,7 M\$ pour le coût du terrain dans la région de Calgary, en Alberta, et un montant de 4,9 M\$ pour les coûts d'aménagement de terrains. Pour l'exercice 2024, les dépenses d'investissement comprennent le coût de l'acquisition de propriétés qui a été conclue le 16 août 2023 pour un coût en capital total de 88,1 M\$.

³⁾ À la fin de la période.

Résultats d'exploitation

Analyse des résultats du quatrième trimestre de l'exercice 2025

Le texte qui suit est un aperçu de la performance financière de la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 comparativement à celle du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Ventes

Les ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 14,8 % pour s'établir à 1 881,3 M\$, alors qu'elles étaient de 1 639,2 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 551 magasins au 28 janvier 2024 à 1 616 magasins au 2 février 2025, et à la hausse des ventes des magasins comparables. Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2025 comprennent celles de la 53^e semaine.

Sur une période de 13 semaines, les ventes des magasins comparables pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 4,9 %, ce qui reflète la hausse de 5,3 % du nombre de transactions et la baisse de 0,4 % du montant moyen des transactions, en sus de la croissance des ventes des magasins comparables de 8,7 % enregistrée pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. L'augmentation est principalement attribuable à la demande soutenue de produits de consommation courante et à l'apport positif des articles saisonniers sur les ventes des magasins comparables.

Les nouveaux magasins, qui ne font pas encore partie des magasins comparables, enregistrent des ventes annuelles d'environ 3,2 M\$ au cours de leurs deux premières années d'activité, et la période moyenne de remboursement du capital investi est d'environ deux ans.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 46,8 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à 46,3 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. La marge brute en pourcentage des ventes a été plus élevée principalement en raison de la diminution des frais de logistique.

Frais généraux

Les frais généraux pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 ont augmenté de 16,6 % pour s'établir à 276,5 M\$, alors qu'ils étaient de 237,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Les frais généraux ont représenté 14,7 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à 14,5 % des ventes pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, ce qui reflète la hausse des charges d'exploitation des magasins, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des économies d'échelle.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 670,1 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 35,6 % des ventes, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement à 558,9 M\$, ou une marge du BAIIA de 34,1 % des ventes, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 14,2 M\$, passant de 89,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 à 103,8 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. L'augmentation s'explique principalement par les ajouts d'actifs au titre des droits d'utilisation et les améliorations locatives liées à l'ouverture de nouveaux magasins.

Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

La quote-part de 60,1 % revenant à la Société du résultat net de Dollarcity pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2024 s'est établie à 58,0 M\$, contre 32,8 M\$ pour la quote-part de 50,1 % revenant à la Société pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation de 76,8 % s'explique principalement par la performance opérationnelle solide et continue de Dollarcity au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et par l'acquisition d'une participation additionnelle de 10,0 % dans Dollarcity le 11 juin 2024 (la « transaction visant Dollarcity »). La performance de Dollarcity pour le quatrième trimestre est surtout attribuable à la hausse de 14,4 % des ventes découlant de l'accroissement du nombre total de magasins, qui est passé de 532 au 31 décembre 2023 à 632 au 31 décembre 2024, et à la hausse de la marge brute en pourcentage des ventes découlant de la baisse des frais de transport de marchandises entrantes et des frais de logistique. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par la légère hausse des frais généraux résultant de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des charges d'exploitation. La participation de la Société dans Dollarcity est comptabilisée comme un partenariat selon la méthode de la mise en équivalence.

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 9,3 M\$, passant de 35,4 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 à 44,7 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts sur les obligations locatives et par la baisse des produits d'intérêts découlant de la diminution du capital investi.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 17,1 M\$, passant de 105,5 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024 à 122,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, de 26,5 %, est demeuré stable par rapport à celui du trimestre correspondant de l'exercice 2024. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les quatrième trimestres des exercices 2025 et 2024 était de 23,9 % et de 24,6 %, respectivement. La diminution du taux d'imposition effectif pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025 est attribuable au fait que la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity (qui a été plus élevée au quatrième trimestre de 2025 qu'à la période correspondante de l'exercice 2024, à respectivement 58,0 M\$ et 32,8 M\$) est comptabilisée déduction faite de la charge d'impôt enregistrée par Dollarcity.

Résultat net

Le résultat net a augmenté de 20,8 % pour s'établir à 391,0 M\$, alors qu'il s'est établi à 323,8 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024, ce qui reflète une augmentation du résultat net dilué par action ordinaire de 21,7 %, qui est passé de 1,15 \$ par action ordinaire après dilution à 1,40 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025.

Analyse des résultats de l'exercice 2025

Le texte qui suit est un aperçu de la performance financière de la Société pour l'exercice 2025 comparativement à celle de l'exercice 2024.

Ventes

Les ventes pour l'exercice 2025 ont augmenté de 9,3 % pour s'établir à 6 413,1 M\$, alors qu'elles étaient de 5 867,3 M\$ pour l'exercice 2024. Cette augmentation est attribuable à l'accroissement du nombre total de magasins au cours des 12 derniers mois, qui est passé de 1 551 magasins au 28 janvier 2024 à 1 616 magasins au 2 février 2025, et à la hausse des ventes des magasins comparables. Les ventes de l'exercice 2025 comprennent celles de la 53^e semaine.

Sur une période de 52 semaines, les ventes des magasins comparables de l'exercice 2025 ont augmenté de 4,6 %, ce qui reflète la hausse de 6,4 % du nombre de transactions et la baisse de 1,7 % du montant moyen des transactions, en sus de la croissance des ventes des magasins comparables de 12,8 % enregistrée à l'exercice 2024. L'augmentation des ventes des magasins comparables pour l'exercice 2025 a été soutenue par une demande constante de nos produits de consommation courante dans un contexte de normalisation continue des ventes des magasins comparables.

Marge brute

La marge brute s'est établie à 2 893,7 M\$, ou 45,1 % des ventes pour l'exercice 2025, comparativement à 2 613,4 M\$, ou 44,5 % des ventes pour l'exercice 2024. La marge brute en pourcentage des ventes a été plus élevée en raison de la baisse des frais de transport de marchandises vers le Canada et des frais de logistique.

Frais généraux

Les frais généraux pour l'exercice 2025 ont totalisé 930,2 M\$, soit une hausse de 10,1 %, alors qu'ils étaient de 844,9 M\$ pour l'exercice 2024. Les frais généraux pour l'exercice 2025 ont représenté 14,5 % des ventes, comparativement à 14,4 % des ventes pour l'exercice 2024. Cette variation reflète l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre des magasins et des charges d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable des économies d'échelle.

BAIIA

Le BAIIA s'est établi à 2 121,8 M\$, ce qui représente une marge du BAIIA de 33,1 % des ventes, pour l'exercice 2025, comparativement à 1 861,2 M\$, ou une marge du BAIIA de 31,7 % des ventes, pour l'exercice 2024.

Dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements a augmenté de 34,7 M\$, passant de 348,1 M\$ pour l'exercice 2024 à 382,8 M\$ pour l'exercice 2025. L'augmentation s'explique principalement par les ajouts d'actifs au titre des droits d'utilisation et les améliorations locatives liées à l'ouverture de nouveaux magasins.

Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence

La quote-part de 50,1 % revenant à la Société du résultat net de Dollarcity pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 10 juin 2024 et la quote-part de 60,1 % pour la période allant du 11 juin 2024 au 31 décembre 2024 s'est établie à 129,9 M\$, contre 75,3 M\$ pour la quote-part de 50,1 % pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation de 72,5 % s'explique principalement par la performance opérationnelle solide et continue de Dollarcity au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et par l'acquisition d'une participation additionnelle de 10,0 % dans Dollarcity le 11 juin 2024. La performance de Dollarcity au cours de la période de douze mois close le 31 décembre 2024 est surtout attribuable à la hausse de 24,5 % des ventes découlant de l'accroissement du nombre total de magasins, qui est passé de 532 au 31 décembre 2023 à 632 au 31 décembre 2024, et à la hausse de la marge brute en pourcentage des ventes découlant de la baisse des frais de transport de marchandises entrantes et des frais de logistique. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par la légère hausse des frais généraux résultant de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre. La participation de la Société dans Dollarcity est comptabilisée comme un partenariat selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity ».

Coûts de financement nets

Les coûts de financement nets ont augmenté de 19,0 M\$, passant de 144,8 M\$ pour l'exercice 2024 à 163,8 M\$ pour l'exercice 2025. L'augmentation s'explique principalement par la hausse du taux d'emprunt moyen et du niveau d'endettement découlant des obligations locatives.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat a augmenté de 38,0 M\$, passant de 340,4 M\$ pour l'exercice 2024 à 378,4 M\$ pour l'exercice 2025. Le taux d'imposition prescrit par la loi pour les exercices 2025 et 2024 est demeuré inchangé à 26,5 %. Le taux d'imposition effectif de la Société pour les exercices 2025 et 2024 était de 24,5 % et de 25,2 %, respectivement. La diminution du taux d'imposition effectif pour l'exercice 2025 est attribuable au fait que la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans Dollarcity (qui a été plus élevée pour l'exercice 2025 que pour l'exercice 2024, à respectivement 129,9 M\$ et 75,3 M\$) est comptabilisée déduction faite de la charge d'impôt enregistrée par Dollarcity.

Résultat net

Pour l'exercice 2025, le résultat net s'est établi à 1 168,5 M\$, soit 4,16 \$ par action ordinaire après dilution, contre 1 010,5 M\$, soit 3,56 \$ par action ordinaire après dilution pour l'exercice 2024.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

	Exercice 2025				Exercice 2024			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)								
Données tirées de l'état du résultat net	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ventes	1 881 345	1 562 644	1 563 384	1 405 772	1 639 171	1 477 692	1 455 936	1 294 549
Résultat net	390 954	275 806	285 942	215 843	323 770	261 055	245 762	179 873
Résultat net par action ordinaire								
De base	1,40 \$	0,98 \$	1,02 \$	0,77 \$	1,15 \$	0,92 \$	0,86 \$	0,63 \$
Dilué	1,40 \$	0,98 \$	1,02 \$	0,77 \$	1,15 \$	0,92 \$	0,86 \$	0,63 \$

Situation de trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025

(en milliers de dollars)	Période de 14 semaines close	Période de 13 semaines close	Variation
	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	569 518	478 133	91 385
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(95 532)	(32 805)	(62 727)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(634 345)	(861 591)	227 246
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(160 359)	(416 263)	255 904

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 569,5 M\$, comparativement à 478,1 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Cette hausse est attribuable à l'augmentation du résultat net et à l'affectation moindre du fonds de roulement en raison du calendrier de versement des acomptes provisionnels au quatrième trimestre de l'exercice 2025, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2024, facteur partiellement contrebalancé par la baisse des éléments hors trésorerie, qui s'explique surtout par la hausse du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 95,5 M\$, comparativement 32,8 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Cette variation est principalement attribuable à l'acquisition du terrain dans la région de Calgary, en Alberta, pour une contrepartie totale de 51,6 M\$, qui comprend les coûts d'aménagement du terrain de 4,9 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2025, ainsi que des distributions reçues de 27,0 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2024 sur la participation de la Société dans Dollarcity comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 634,3 M\$, comparativement à 861,6 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Cette variation s'explique principalement par la diminution des remboursements sur la dette à long terme, du fait qu'aucun billet à taux fixe n'a été remboursé au quatrième trimestre de 2025, alors qu'un montant de 500,0 M\$ des billets à taux fixe avait été remboursé au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par la hausse de la contrepartie en trésorerie payée aux rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Flux de trésorerie pour l'exercice 2025

(en milliers de dollars)	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close	Variation
	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	
	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 644 139	1 530 954	113 185
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(224 138)	(250 866)	26 728
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 611 231)	(1 067 434)	(543 797)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(191 230)	212 654	(403 884)

Flux de trésorerie – Activités d'exploitation

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont totalisé 1 644,1 M\$, comparativement à 1 531,0 M\$ pour l'exercice 2024. Cette hausse de 113,1 M\$ est principalement attribuable à l'augmentation du résultat net et des charges hors trésorerie, facteurs en partie contrebalancés par l'affectation accrue du fonds de roulement, qui reflète la hausse des achats de stocks, la hausse des créances à recevoir de Dollarcity et le calendrier de versement des acomptes provisionnels.

Flux de trésorerie – Activités d'investissement

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 224,1 M\$, comparativement à 250,9 M\$ pour l'exercice 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la hausse des dépenses d'investissement liées à l'acquisition de propriétés dans la Ville de Mont-Royal au cours de l'exercice 2024 pour une contrepartie totale de 88,1 M\$, alors qu'une acquisition de terrain dans la région de Calgary, en Alberta, a eu lieu au cours de l'exercice 2025 pour une contrepartie totale de 51,6 M\$, qui comprend les coûts d'aménagement du terrain de 4,9 M\$. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des dépenses d'investissement liées aux projets de transformation et de technologies de l'information pour l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Flux de trésorerie – Activités de financement

Pour l'exercice 2025, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont totalisé 1 611,2 M\$, comparativement à 1 067,4 M\$ pour l'exercice 2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse de la contrepartie en trésorerie payée aux rachats d'actions ordinaires dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et des paiements nets au titre des obligations locatives au cours de l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent les ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles qui se rapportent principalement aux investissements dans les projets de technologies de l'information, dans les projets de transformation et dans les nouveaux magasins.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2025, les dépenses d'investissement ont totalisé 95,6 M\$, comparativement à 60,0 M\$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2024. Cette hausse est principalement attribuable à l'acquisition du terrain dans la région de Calgary, en Alberta, pour une contrepartie totale de 51,6 M\$, qui comprend les coûts d'aménagement du terrain de 4,9 M\$, comparativement au quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement ont totalisé 246,9 M\$, comparativement à 278,8 M\$ pour l'exercice 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la hausse des dépenses d'investissement liées à l'acquisition de propriétés dans la Ville de Mont-Royal au cours de l'exercice 2024 pour une contrepartie totale de 88,1 M\$, par rapport à l'acquisition du terrain dans la région de Calgary, en Alberta, au cours de l'exercice 2025 pour une contrepartie totale de 51,6 M\$, qui comprend les coûts d'aménagement du terrain de 4,9 M\$. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des dépenses d'investissement liées aux projets de transformation et de technologies de l'information pour l'exercice 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Ressources en capital

Au 2 février 2025, la Société disposait d'une encaisse de 122,7 M\$ et d'un montant disponible de 1 048,6 M\$ aux termes de sa facilité de crédit (telle qu'elle est définie ci-après).

La Société prévoit que ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avec ses liquidités disponibles, suffiront à répondre à ses besoins de liquidités prévus au cours de l'exercice 2026, ce qui inclut le financement de la croissance prévue et de ses dépenses d'investissement, le service de sa dette, le paiement de ses obligations contractuelles, le rachat d'actions ordinaires et le versement de dividendes aux actionnaires.

La capacité de la Société de payer le capital et les intérêts sur une partie, quelle qu'elle soit, de sa dette, qui se composait principalement de billets à taux fixe à la date des présentes, de refinancer ou de rembourser à l'échéance la totalité ou une partie de cette dette ou de générer des fonds suffisants pour répondre à ses futurs besoins de trésorerie dépendra en grande partie de sa performance future, laquelle, dans une certaine mesure, est tributaire de la conjoncture économique, de facteurs d'ordre financier, de la concurrence, du cadre législatif et réglementaire, et d'autres facteurs qui sont indépendants de sa volonté. Comme il est décrit ci-après, tout exercice par les actionnaires fondateurs de Dollarcity de leur option de vente ou tout exercice par la Société de son option d'achat (telle qu'elle est définie dans les présentes) garantie dans le cadre de la transaction visant Dollarcity pourrait également avoir une incidence sur ce qui précède et sur la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Dollarcity » pour obtenir plus de détails sur la transaction visant Dollarcity.

La Société prévoit refinancer ses billets à taux fixe à 5,084 % échéant le 27 octobre 2025 au moyen de l'émission de nouveaux billets à long terme avant la date d'échéance. La Société est bien perçue par les agences de notation. Les hypothèses de la Société concernant ses besoins en liquidités futurs et ses possibilités de refinancement pourraient se révéler inexactes. Se reporter à la rubrique intitulée « Risques et incertitudes » pour une analyse des risques liés à l'endettement, à la liquidité et à la modification de la solvabilité ou de la notation.

La Société avait un fonds de roulement positif de 187,0 M\$ au 2 février 2025, comparativement à un fonds de roulement positif de 631,2 M\$ au 28 janvier 2024, étant donné que le solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie avait diminué et que des billets à taux fixe échéant au cours des 12 prochains mois ont été inclus dans le passif courant au 2 février 2025.

Billets non garantis de premier rang

	2 février 2025	28 janvier 2024
(en milliers de dollars)		
Les titres de créance à long terme en cours se composent des éléments suivants :	\$	\$
Billets non garantis à taux fixe de premier rang (les « billets à taux fixe ») portant intérêt comme suit :		
Taux annuel fixe de 5,165 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 avril 2030 (les « billets à taux fixe à 5,165 % »)	450 000	450 000
Taux annuel fixe de 2,443 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 9 juillet 2029 (les « billets à taux fixe à 2,443 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,533 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 26 septembre 2028 (les « billets à taux fixe à 5,533 % »)	500 000	500 000
Taux annuel fixe de 1,505 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 20 septembre 2027 (les « billets à taux fixe à 1,505 % »)	300 000	300 000
Taux annuel fixe de 1,871 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 8 juillet 2026 (les « billets à taux fixe à 1,871 % »)	375 000	375 000
Taux annuel fixe de 5,084 %, payable en versements semestriels égaux, échéant le 27 octobre 2025 (les « billets à taux fixe à 5,084 % »)	250 000	250 000
Frais d'émission des titres de créance non amortis, y compris un montant de 1 219 \$ (1 320 \$ au 28 janvier 2024) pour la facilité de crédit (telle qu'elle est définie dans les présentes)	(7 092)	(9 049)
Intérêt à payer sur les billets à taux fixe	22 330	21 460
Ententes de financement à long terme	5 080	-
Couverture de la juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée des swaps de taux d'intérêt	12 361	1 983
	2 282 679	2 264 394
Partie courante (y compris les frais d'émission de titres de créance non amortis, l'intérêt à payer sur les billets à taux fixe, les ententes de financement à long terme et les billets à taux fixe dont la date d'échéance se situe dans la prochaine période de 52 semaines, le cas échéant)	(273 771)	(21 460)
	2 008 908	2 242 934

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des billets à taux fixe au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024. Les justes valeurs des billets à taux fixe sont classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(en milliers de dollars)	2 février 2025		28 janvier 2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Billets à taux fixe				
Billets à taux fixe à 5,165 %	454 771	480 443	454 198	459 567
Billets à taux fixe à 2,443 %	374 646	359 258	374 184	335 561
Billets à taux fixe à 5,533 %	507 822	534 915	507 433	518 705
Billets à taux fixe à 1,505 %	301 029	287 922	300 714	270 105
Billets à taux fixe à 1,871 %	375 018	368 996	374 561	351 596
Billets à taux fixe à 5,084 %	253 171	253 220	252 641	250 798
	<u>2 266 457</u>	<u>2 284 754</u>	<u>2 263 731</u>	<u>2 186 332</u>

Convention de crédit

Le 28 juin 2024, la Société et les prêteurs ont conclu une septième convention de modification de la troisième convention de crédit modifiée et mise à jour (la « troisième convention de crédit ») notamment pour i) passer du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) au taux des opérations de pension à un jour (Canadian Overnight Repo Rate Average ou « taux CORRA »); et ii) proroger les dates d'échéance des facilités de crédit renouvelables (collectivement, la « facilité de crédit »). Plus précisément, i) la date d'échéance de la facilité A d'un montant de 250,0 M\$ a été prorogée du 5 juillet 2028 au 28 juin 2029, ii) la date d'échéance de la facilité B d'un montant de 450,0 M\$ a été prorogée du 6 juillet 2026 au 28 juin 2027, iii) la date d'échéance de la facilité C d'un montant de 50,0 M\$ a été prorogée du 6 juillet 2026 au 28 juin 2027 et iv) la date d'échéance de la facilité D d'un montant de 300,0 M\$ a été prorogée du 3 juillet 2024 au 27 juin 2025.

Aux termes de la troisième convention de crédit, la Société peut, dans certaines circonstances et sous réserve de l'obtention d'engagements supplémentaires de la part des prêteurs existants ou d'autres institutions admissibles, demander des augmentations portant le montant total disponible aux termes des facilités engagées, y compris les engagements existants, à 1 500,0 M\$.

La troisième convention de crédit oblige la Société à respecter, sur une base trimestrielle et consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement. La Société a la possibilité d'effectuer des emprunts en dollars canadiens et américains.

La facilité de crédit est cautionnée par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc. (collectivement, avec la Société, les « parties garantissant l'emprunt »). La troisième convention de crédit est assortie de clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser des dettes de premier rang ou des privilèges; réaliser des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs ou des opérations de cession-bail; changer la nature de leurs activités et effectuer certaines opérations avec des sociétés du même groupe. La troisième convention de crédit limite également la capacité de la Société, dans certaines circonstances, de faire ce qui suit en cas de défaut aux termes de la convention : procéder à des prêts; déclarer des dividendes et faire des paiements relatifs à des participations en actions ou racheter de telles participations.

Au 2 février 2025 et au 28 janvier 2024, aucun montant n'était en cours aux termes de la troisième convention de crédit. Au 2 février 2025, un montant de 1 048,6 M\$ était disponible aux termes de la facilité de crédit de la Société (1 049,0 M\$ au 28 janvier 2024). Au 2 février 2025, des lettres de crédit avaient été émises pour l'achat de stocks totalisant 1,4 M\$ (1,0 M\$ au 28 janvier 2024) et la Société respectait toutes ses clauses restrictives de nature financière aux termes de la troisième convention de crédit.

Emprunts à court terme

Aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, la Société peut émettre, à l'occasion, par voie de placement privé, en vertu des dispenses d'inscription et d'obligations relatives au prospectus conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, des billets de trésorerie non garantis dont l'échéance est d'au plus 397 jours à compter de la date d'émission (les « billets de trésorerie américains »). Le montant en capital total des billets de trésorerie américains en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis ne peut en aucun temps dépasser 700,0 M\$ US. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour convertir en dollars canadiens le produit net tiré de l'émission des billets de trésorerie américains et affecte ce produit aux fins générales de l'entreprise.

Les billets de trésorerie américains sont des obligations non garanties directes de la Société et occupent le même rang (pari passu) que toutes les autres dettes non garanties et non subordonnées de la Société. Les billets de trésorerie américains sont cautionnés inconditionnellement par Dollarama S.E.C. et par Dollarama GP Inc., filiales entièrement détenues par la Société. La facilité de crédit de la Société sert de garantie de liquidités aux fins du remboursement des billets de trésorerie américains.

Au 2 février 2025, aucun montant n'était en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis (nul au 28 janvier 2024).

Obligations contractuelles, arrangements non comptabilisés et engagements

Le tableau suivant présente une analyse des passifs financiers non dérivés de la Société, selon un classement des échéances en fonction de la période à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date d'échéance contractuelle. Les montants ci-dessous sont ceux des flux de trésorerie non actualisés contractuels au 2 février 2025. Les dettes d'exploitation et charges à payer ne tiennent pas compte des passifs non liés à des contrats (comme les passifs d'impôt découlant d'exigences réglementaires imposées par les gouvernements).

(en milliers de dollars)	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	344 238	-	-	-	344 238
Dividendes à verser	25 558	-	-	-	25 558
Obligations locatives ¹⁾	104 132	259 033	1 188 633	1 434 795	2 986 593
Ententes de financement à long terme	-	1 864	3 727	-	5 591
Remboursement de capital sur :					
Billets à taux fixe à 5,165 %	-	-	-	450 000	450 000
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	-	375 000	-	375 000
Billets à taux fixe à 5,533 %	-	-	500 000	-	500 000
Billets à taux fixe à 1,505 %	-	-	300 000	-	300 000
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	-	375 000	-	375 000
Billets à taux fixe à 5,084 %	-	250 000	-	-	250 000
Versements d'intérêts sur :					
Billets à taux fixe à 5,165 %	11 621	11 621	92 970	11 621	127 833
Billets à taux fixe à 2,443 %	-	9 161	32 064	-	41 225
Billets à taux fixe à 5,533 %	13 833	13 833	82 994	-	110 660
Billets à taux fixe à 1,505 %	2 258	2 258	9 029	-	13 545
Billets à taux fixe à 1,871 %	-	7 016	3 508	-	10 524
Billets à taux fixe à 5,084 %	6 355	6 355	-	-	12 710
	<u>507 995</u>	<u>561 141</u>	<u>2 962 925</u>	<u>1 896 416</u>	<u>5 928 477</u>

¹⁾ Représentent les loyers annuels de base et les autres montants payés aux propriétaires qui sont fixes ou qui varient en fonction d'un indice ou d'un taux.

Le tableau ci-dessous résume les arrangements non comptabilisés, les lettres de crédit ainsi que les engagements de la Société au 2 février 2025.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Lettres de crédit	1 090	120	163	-	1 373
Total	1 090	120	163	-	1 373

Outre les lettres de crédit, la Société n'est assujettie à aucun autre arrangement ou engagement non comptabilisé.

Instruments financiers

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. La Société documente la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, tout comme les objectifs et stratégies de gestion du risque qui sous-tendent ces opérations de couverture. Les instruments financiers dérivés désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est établie au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

Pour une description des instruments financiers dérivés de la Société, se reporter aux notes 3 et 15 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2025.

Exposition au risque de change

La Société se sert de contrats de change à terme pour atténuer le risque inhérent aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme instruments de couverture des achats de marchandises prévus ou comme instruments de couverture des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Les contrats de change à terme sont désignés comme des instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur déterminée au moyen des cours du marché et d'autres données observables.

La couverture du risque de change comporte un risque d'illiquidité et, dans la mesure où le dollar américain se déprécie par rapport au dollar canadien, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Risque de taux d'intérêt

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque associé aux variations de la juste valeur de ses billets à taux fixe par suite des fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion des risques et sont désignés comme couvertures de la juste valeur. En utilisant ces swaps de taux d'intérêt, la Société reçoit un taux d'intérêt fixe et paie des intérêts à un taux variable sur un montant notionnel. Ces dérivés sont désignés comme des instruments de couverture et sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière.

La couverture du risque de taux d'intérêt comporte également un risque d'illiquidité et, dans la mesure où les taux d'intérêt augmentent, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter ou de réduire le rendement total de la Société si l'émission de billets à des taux couverts se traduisait par des marges moins élevées que si ces billets avaient été émis au taux du jour.

La Société a réévalué la nature des risques découlant des instruments financiers dérivés et la gestion de ces risques et conclu qu'il n'y avait eu aucun changement significatif.

Transactions entre parties liées

Baux immobiliers

Le 3 avril 2024, la Société a renouvelé ses contrats de location à long terme visant son siège social et cinq de ses entrepôts, lesquels sont loués auprès d'entités liées au chef de la direction de la Société. Pour chaque contrat de location, la Société a négocié une prolongation à long terme et des mises à jour des modalités qui ne sont pas considérées comme moins favorables pour la Société que celles qui auraient pu être négociées avec des tiers sur la base, entre autres éléments, d'un examen effectué avec l'aide de conseillers juridiques ainsi que d'études comparatives de tarifs de location préparées par un tiers indépendant.

Au 2 février 2025, la Société louait 19 magasins, cinq entrepôts, ainsi que son siège social auprès d'entités liées au chef de la direction de la Société, aux termes de baux à long terme. Les paiements de loyers associés à ces baux conclus avec des parties liées sont évalués au coût, qui correspond à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie établie selon les conditions du marché.

Au 2 février 2025, le solde des obligations locatives à payer à des entités liées au chef de la direction de la Société s'élevait à 271,8 M\$ (14,9 M\$ au 28 janvier 2024).

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2025, la Société a passé en charges des paiements de loyers à des entités liées au chef de la direction de la Société de 9,5 M\$ (8,8 M\$ au 28 janvier 2024).

Dollarcity

Le 11 juin 2024, la Société a réalisé la transaction visant Dollarcity, ce qui a porté sa participation totale dans CARS à 60,1 %. La contrepartie de la transaction visant Dollarcity a été réglée au moyen de l'émission de 6 060 478 actions ordinaires de la Société, soit une valeur implicite totale d'environ 553,6 M\$ US (761,7 M\$) basée sur le cours des actions ordinaires de Dollarama à la clôture de la séance à la TSX, le 11 juin 2024.

Dans le cadre de la transaction visant Dollarcity, Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont établi une nouvelle entité au sein du groupe Dollarcity, ICM, la société mère des entités qui exploiteront la branche mexicaine de l'entreprise, dans laquelle la Société et les actionnaires fondateurs de Dollarcity posséderont indirectement une participation de 80,05 % et de 19,95 %, respectivement. De plus, les parties ont convenu de nouvelles modalités de gouvernance aux fins de la future expansion de l'entreprise au Mexique. Dollarcity prévoit ouvrir ses premiers magasins au Mexique à l'été 2025, ce qui est plus tôt que ce qui était initialement prévu grâce aux efforts de planification accélérée.

La Société a aussi obtenu l'option d'acquérir, à tout moment le ou avant le 31 décembre 2027, une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS (l'« option d'achat ») et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM dans le cadre de la transaction visant Dollarcity. La Société continue d'exercer un contrôle conjoint sur Dollarcity (y compris CARS et ICM) et de comptabiliser ses participations comme des partenariats selon la méthode de la mise en équivalence.

Aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International et les actionnaires fondateurs de Dollarcity en août 2019, dans sa version modifiée et mise à jour dans le cadre de la transaction visant Dollarcity (la « convention entre actionnaires »), les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International rachète les actions de CARS qu'ils détiennent à la juste valeur de marché. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity peuvent exercer ce droit dans le cours normal des activités au cours des périodes indiquées, sous réserve de seuils relatifs à la taille de la transaction, de seuils d'actionnariat obligatoires et de périodes de blocage et de préavis, entre autres conditions et restrictions. Ce droit pourrait également être exercé lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity. L'exercice de l'option de vente par les actionnaires fondateurs de Dollarcity doit comprendre leur participation proportionnelle correspondante dans ICM. La convention entre actionnaires prévoit également des droits d'entraînement et des droits de suite concernant CARS et ICM. La Société ne peut prédire si le droit sera exercé ou non et, dans le cas où il serait exercé, elle ne peut prédire le moment où il le sera ni la mesure dans laquelle il le sera (l'option de vente pouvant, sous réserve de certaines exceptions, être exercée avant le 4 février 2027, jusqu'à l'atteinte d'un seuil maximal représentant 14,9 % de toutes les actions de CARS en circulation). Si l'option de vente est exercée, la contrepartie à payer par la Société pourrait, dépendamment de divers facteurs, dont ceux mentionnés précédemment, être payée au moyen de l'encaisse ou être financée en totalité ou en partie, et, selon les circonstances, elle pourrait avoir une incidence temporaire sur la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Situation de trésorerie et sources de financement ».

La relation d'affaires de Dollarama International et de Dollarcity est actuellement régie par une convention d'approvisionnement et une convention de services conclue entre les parties le 4 février 2022, toutes deux d'une durée initiale de cinq ans, sous réserve de renouvellement automatique pour des périodes successives de un an, sauf en cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties au moins 60 jours avant la fin de la période en cours.

Aux termes de la convention d'approvisionnement, Dollarcity achète de la Société des produits à vendre aux clients dans le cours normal des activités. Les ventes à Dollarcity expédiées directement à partir des entrepôts de la Société ainsi que la contrepartie nette reçue pour les ventes pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire sont incluses dans les ventes consolidées de la Société.

Aux termes de la convention de services et des autres conventions en vigueur, Dollarcity et la Société se fournissent des services l'une à l'autre, y compris, sans s'y limiter, des services administratifs et des services généraux, ainsi que divers services liés aux technologies de l'information. Dollarcity achète également de la Société divers articles comme des produits de rayonnage, du matériel et des licences d'utilisation de logiciels.

Les 6 060 478 actions ordinaires de Dollarama émises dans le cadre de la transaction visant Dollarcity l'ont été par Dollarama dans le cadre d'un placement privé et sont assujetties à une période de détention réglementaire de quatre mois ainsi qu'à certaines restrictions contractuelles en matière de transfert applicables pendant une période de 12 mois, sous réserve d'exceptions précises.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs découlant des transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées au cours des exercices clos aux dates indiquées ci-après :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Éléments inclus dans l'état consolidé de la situation financière		
Créances ¹⁾	39 251	22 521
Distributions à recevoir de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	54 620	26 906
Dettes d'exploitation et charges à payer	8 316	8 299

¹⁾ Les créances à recevoir de Dollarcity sont garanties par une lettre de crédit jusqu'à concurrence de 20 000 \$ US (29 082 \$) (20 000 \$ US (26 906 \$) au 28 janvier 2024) et comprennent les montants en cours aux termes des conventions d'approvisionnement et de services ainsi que des autres conventions en vigueur.

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec Dollarcity dans le cadre des conventions susmentionnées pour les exercices clos aux dates indiquées ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$
Éléments inclus dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global		
Ventes ¹⁾	16 357	22 037

¹⁾ Inclut la contrepartie nette reçue pour les ventes pour lesquelles la Société agit comme intermédiaire ainsi que le produit brut tiré des ventes expédiées directement à partir des entrepôts de la Société.

Estimations et jugements comptables critiques

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui nécessitent de faire appel au jugement et qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits des activités ordinaires et des charges de la période. Les estimations et autres jugements font l'objet d'une réévaluation constante. Ils sont fondés sur l'expérience de la direction et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les paragraphes qui suivent portent sur les principaux jugements et estimations comptables que la Société a formulés pour préparer les états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2025.

Évaluation des stocks

Estimation – Les stocks en magasin sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé au moyen de la méthode de l'inventaire au prix de détail. Selon cette méthode, la valeur des stocks est convertie au coût en appliquant un ratio du coût sur le prix de vente moyen. Les stocks au centre de distribution ou dans les entrepôts et les stocks en transit en provenance des fournisseurs sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon le coût moyen pondéré.

La Société estime sa provision pour stocks en fonction de plusieurs facteurs, notamment la quantité de produits à rotation lente ou hors saison en stock, les statistiques historiques en matière de démarque, les plans de merchandising futurs et les freintes de stocks. La précision des estimations de la Société est tributaire de nombreux facteurs dont certains sont indépendants de sa volonté, notamment l'évolution de la conjoncture économique et des tendances d'achat des consommateurs.

Historiquement, les estimations relatives aux démarques de la Société ne diffèrent pas de manière importante des résultats réels à cet égard. Les variations de la provision pour stocks, et en particulier les freintes de stocks, peuvent avoir une incidence significative sur les résultats de la Société.

Durée des contrats de location

Estimation – Pour déterminer la durée des contrats de location, la direction prend en considération l'ensemble des faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prorogation ou à ne pas exercer une option de résiliation. Les options de prorogation (ou les périodes visées par des options de résiliation) sont prises en compte dans la détermination de la durée des contrats de location uniquement si la Société a la certitude raisonnable que l'option de prorogation sera exercée (ou que l'option de résiliation ne sera pas exercée). La Société réapprécie si elle a la certitude raisonnable d'exercer une option de prorogation ou une option de résiliation s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui influe sur cette appréciation et qui dépend de sa volonté. De plus, selon IFRS 16, la détermination de la durée des contrats de location a une incidence directe sur le taux d'emprunt marginal utilisé pour évaluer les obligations locatives.

Nouvelles normes comptables

Nouvelles normes comptables annoncées mais non encore adoptées

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »),

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 18 afin d'assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires. La norme, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*, a une incidence sur la présentation des états financiers de base et des notes, principalement l'état du résultat net, dans lequel les sociétés seront tenues de présenter des catégories distinctes de produits et de charges pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des sous-totaux prescrits pour chaque nouvelle catégorie. IFRS 18 exigera que les mesures de performance définies par la direction soient expliquées et incluses dans une note distincte dans les états financiers consolidés. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, y compris pour les états financiers intermédiaires, et elle doit être appliquée rétrospectivement. La Société évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Un certain nombre de nouvelles normes et de modifications de normes et d'interprétations étaient également applicables à l'exercice considéré ou par la suite. Aucune de ces nouvelles normes ou modifications de normes et d'interprétations n'a eu ou ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Les états financiers consolidés annuels audités de la Société et les notes annexes pour l'exercice 2025 ont été établis conformément aux PCGR. Le présent rapport de gestion fait toutefois référence à certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières.

Nous avons inclus certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières dans nos documents financiers afin de favoriser la compréhension des résultats financiers de la Société. La Société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures et ratios financiers suivants : le BAIIA, la marge du BAIIA, le total de la dette, la dette nette, le ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA, la marge brute, la marge d'exploitation, les frais généraux en pourcentage des ventes, les ventes des magasins comparables et la croissance des ventes des magasins comparables. Nous estimons que ces mesures sont des mesures complémentaires importantes de la performance financière et opérationnelle, car elles éliminent les éléments qui ont une incidence moindre sur celles-ci, mettant ainsi en évidence des tendances dans nos activités de base que les mesures conformes aux PCGR, à elles seules, ne permettraient pas nécessairement de faire ressortir. Nous croyons également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et d'autres parties intéressées ont fréquemment recours aux mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières pour évaluer les émetteurs. Notre direction fait par ailleurs appel aux mesures financières non conformes aux PCGR et à d'autres mesures financières pour faciliter la comparaison de la performance financière et opérationnelle d'une période à l'autre, pour établir les budgets annuels et pour évaluer notre capacité à assumer le service de la dette, les dépenses d'investissement et les besoins en fonds de roulement dans l'avenir.

La majeure partie de ces mesures servent à combler l'écart entre l'information financière à vocation externe selon les PCGR et l'information financière à vocation externe adaptée au secteur de la vente au détail, et elles ne sauraient être considérées isolément ni se substituer à des mesures de la performance financière calculées selon les PCGR.

Les mesures financières non conformes aux PCGR et les autres mesures financières présentées ci-après n'ont pas de signification normalisée prescrite par les PCGR et ne sont donc pas susceptibles de se prêter aux comparaisons avec des mesures similaires présentées par d'autres sociétés émettrices.

A) Mesures financières non conformes aux PCGR

BAIIA

Le BAIIA représente le résultat d'exploitation plus la dotation aux amortissements et comprend la quote-part revenant à la Société du résultat net de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La direction est d'avis que le BAIIA constitue une mesure complémentaire utile permettant d'évaluer la rentabilité et de mesurer la capacité sous-jacente de la Société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

	Période de 14 semaines close	Période de 13 semaines close	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close	Période de 52 semaines close
	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	le 29 janvier 2023
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$
Le tableau suivant présente un rapprochement du résultat d'exploitation et du BAIIA :					
Résultat d'exploitation	558 292	464 678	1 710 678	1 495 721	1 191 501
Ajouter : dotation aux amortissements	111 812	94 223	411 151	365 445	331 792
BAIIA	670 104	558 901	2 121 829	1 861 166	1 523 293

Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :

BAIIA	670 104	558 901	2 121 829	1 861 166	1 523 293
Impôt exigible	(132 097)	(106 211)	(388 969)	(350 656)	(281 732)
Rémunération fondée sur des actions	3 534	4 024	15 507	13 102	14 187
Quote-part du résultat net de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(58 034)	(32 808)	(129 905)	(75 293)	(45 399)
Intérêts reçus	7 914	11 847	29 414	27 580	9 218
Autres	1 235	389	3 015	2 511	694
	492 656	436 142	1 650 891	1 478 410	1 220 261
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	76 862	41 991	(6 752)	52 544	(351 218)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	569 518	478 133	1 644 139	1 530 954	869 043

Total de la dette

Le total de la dette représente la somme de la dette à long terme (y compris les frais d'émission des titres de créance non amortis, l'intérêt à payer et la couverture de la juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée), des emprunts à court terme dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis, des ententes de financement à long terme et des autres dettes bancaires (le cas échéant). La direction est d'avis que le total de la dette constitue une mesure utile pour faciliter la compréhension de la situation financière de la Société par rapport à ses obligations en matière de financement.

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et du total de la dette :

	Aux 2 février 2025 \$	28 janvier 2024 \$	29 janvier 2023 \$
Total de la dette à long terme	2 282 679	2 264 394	2 251 903
Billets de trésorerie américains émis dans le cadre du programme de billets de trésorerie aux États-Unis	-	-	-
Total de la dette	2 282 679	2 264 394	2 251 903

Dettes nettes

La dette nette représente le total de la dette, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La direction est d'avis que la dette nette constitue une mesure additionnelle utile pour évaluer la situation financière de la Société, en présentant toutes les obligations en matière de financement de la Société, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente un rapprochement du total de la dette et de la dette nette :

	Aux		
	2 février 2025	28 janvier 2024	29 janvier 2023
	\$	\$	\$
Total de la dette	2 282 679	2 264 394	2 251 903
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(122 685)	(313 915)	(101 261)
Dette nette	2 159 994	1 950 479	2 150 642

Résultats non distribués ajustés

Les résultats non distribués ajustés représentent le déficit plus l'excédent i) du prix payé pour toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre des offres publiques de rachat dans le cours normal des activités de la Société entre la date d'établissement en juin 2012 et le 2 février 2025 sur ii) la valeur comptable de ces actions ordinaires.

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente un rapprochement du déficit et des résultats non distribués ajustés :

	Aux		
	2 février 2025	28 janvier 2024	29 janvier 2023
	\$	\$	\$
Déficit	(225 301)	(226 547)	(514 078)
Prix payé excédant la valeur comptable des actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	7 196 988	6 139 822	5 497 023
Résultats non distribués ajustés	6 971 687	5 913 275	4 982 945

Le déficit au 2 février 2025, au 28 janvier 2024 et au 29 janvier 2023 ne reflète pas une mauvaise performance opérationnelle. Il découle du fait qu'une part importante de la contrepartie en trésorerie pour le rachat d'actions dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société est portée en diminution des résultats non distribués et que le cours du marché auquel les actions sont rachetées excède considérablement la valeur comptable de ces actions. La direction estime que le rachat d'actions demeure une stratégie efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires et constitue une utilisation appropriée des fonds de la Société. La direction est également d'avis que les résultats non distribués ajustés constituent une mesure additionnelle qui reflète mieux la performance opérationnelle de la Société.

B) Ratios non conformes aux PCGR

Ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA

Le ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA correspond à la dette nette ajustée, divisée par le BAIIA consolidé pour les 12 derniers mois. La direction utilise ce ratio pour évaluer partiellement la situation financière de la Société. Une hausse du ratio indiquerait un accroissement de la dette de la Société par tranche de un dollar de BAIIA généré.

(en milliers de dollars)

	Aux		
	2 février 2025	28 janvier 2024	29 janvier 2023
	\$	\$	\$
Le tableau suivant présente un calcul du ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA :			
Dette nette	2 159 994	1 950 479	2 150 642
Obligations locatives	2 426 977	2 069 229	1 960 743
Frais d'émission des titres de créance non amortis, y compris un montant de 1 219 \$ (1 320 \$ au 28 janvier 2024, 1 609 \$ au 29 janvier 2023) pour la facilité de crédit	7 092	9 049	9 107
Couverture de juste valeur – ajustement de la valeur d'entrée des swaps de taux d'intérêt	(12 361)	(1 983)	6 167
Dette nette ajustée	4 581 702	4 026 774	4 126 659
BAIIA pour les 12 derniers mois	2 121 829	1 861 166	1 523 293
Ratio de la dette nette ajustée par rapport au BAIIA	2,16 x	2,16 x	2,71 x

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les ventes. La direction estime que la marge du BAIIA est utile pour évaluer la performance des activités courantes et l'efficacité des activités par rapport aux ventes.

	Période de 14 semaines close	Période de 13 semaines close	Période de 53 semaines close	Période de 52 semaines close	Période de 52 semaines close
	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	le 2 février 2025	le 28 janvier 2024	le 29 janvier 2023
	\$	\$	\$	\$	\$
Le tableau suivant présente un rapprochement du BAIIA et de la marge du BAIIA :					
BAIIA	670 104	558 901	2 121 829	1 861 166	1 523 293
Ventes	1 881 345	1 639 171	6 413 145	5 867 348	5 052 741
Marge du BAIIA	35,6 %	34,1 %	33,1 %	31,7 %	30,1 %

C) Mesures financières supplémentaires

Marge brute	Représente le profit brut divisé par les ventes, exprimé en pourcentage des ventes.
Marge d'exploitation	Représente le résultat d'exploitation divisé par les ventes, exprimé en pourcentage des ventes.
Frais généraux en pourcentage des ventes	Représentent les frais généraux divisés par les ventes.
Ventes des magasins comparables	Représentent les ventes des magasins Dollarama, y compris les magasins relocalisés et agrandis, ouverts depuis au moins 13 mois complets par rapport à celles de la période correspondante de l'exercice précédent.
Croissance des ventes des magasins comparables	Représente l'augmentation ou la diminution, selon le cas, en pourcentage des ventes des magasins comparables, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Risques et incertitudes

Le contrôle et l'amélioration des activités sont des préoccupations constantes au sein de la Société. La compréhension et la gestion des risques font donc partie intégrante du processus de planification stratégique de la Société.

Les principaux risques et incertitudes identifiés par la Société qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses résultats d'exploitation futurs sont regroupés dans les catégories suivantes :

- risques liés aux activités d'exploitation;
- risques financiers;
- risques de marché;
- risques liés aux ressources humaines;
- risques liés à la technologie;
- risques liés à la stratégie et à la structure juridique;
- risques liés à la poursuite des activités;
- risques juridiques et réglementaires.

La Société gère ces risques de façon continue et s'est dotée de lignes directrices dans le but d'atténuer ces risques de manière à réduire leur incidence. Elle souscrit également une couverture d'assurance complète, à coût raisonnable, qui la protège contre la plupart des événements assurables. De plus, la Société recueille et analyse régulièrement des données économiques, des informations sur ses concurrents ainsi que d'autres données financières et opérationnelles, et la haute direction tient compte des résultats de ces analyses au moment de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. La Société ne peut toutefois garantir que les lignes directrices élaborées et les mesures prises donneront le résultat escompté.

Risques liés aux activités d'exploitation

Charges d'exploitation et coût des marchandises

La capacité de la Société d'offrir des marchandises de qualité à de faibles prix dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, comme le coût des marchandises, les fluctuations du taux de change, les frais de transport et les autres frais de logistique (y compris l'augmentation des frais de transport intérieurs, des frais de détention et des salaires des transporteurs et des chauffeurs), les droits de douane sur les produits importés, l'augmentation des coûts de main-d'œuvre (notamment les hausses du salaire minimum), l'augmentation des frais de location et d'occupation, le prix du carburant et l'inflation, facteurs qui peuvent tous diminuer la rentabilité et avoir des conséquences défavorables sur les flux de trésorerie. Certains de ces facteurs sont présentés ci-après, tandis que d'autres sont traités sous les rubriques « Importations et chaîne d'approvisionnement » et « Risque de change ».

Les coûts de main-d'œuvre sont en grande partie indépendants de la volonté de la Société, étant surtout déterminés par les lois sur le salaire minimum et les tendances des marchés pour les emplois similaires de chacun des territoires où la Société exerce ses activités. Certaines provinces canadiennes ont instauré dans les dernières années des hausses du salaire minimum prévu par la loi ou prévoient le faire au cours de l'exercice 2026. Les ajustements du salaire minimum qui s'écartent de la formule fondée sur la variation d'une année à l'autre de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») créent de l'imprévisibilité, ce qui pose des défis supplémentaires pour les détaillants. Les améliorations de la productivité découlant des diverses mesures opérationnelles ne seront peut-être pas suffisantes pour compenser l'augmentation des coûts de main-d'œuvre.

Les frais de location et d'occupation sont élevés, mais la nature à long terme des baux permet de prévoir les frais pour les années à venir. La Société a été en mesure de négocier des baux aux conditions du marché dans le passé et aura donc le temps de se préparer à d'éventuelles hausses de loyer.

L'inflation et le contexte défavorable de l'économie au Canada, où la Société achète et vend des marchandises, ainsi qu'en Chine et dans d'autres parties d'Asie, où la Société achète une grande partie de ses marchandises importées, en Amérique latine, où Dollarcity exerce ses activités, et en Australie, où la Société commencera à exercer des activités après la clôture de l'acquisition de TRS, pourraient avoir une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie.

Une augmentation du prix du carburant et de l'énergie, des tarifs du transport maritime ou des frais de transport intérieurs pourrait également augmenter les frais de transport et, en conséquence, avoir des répercussions sur la rentabilité.

Toute incapacité de la part de la direction à prévoir de telles situations et d'autres situations semblables et/ou à y réagir rapidement pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts des marchandises et les charges d'exploitation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

De façon générale, la direction estime que la stratégie de prix multiples procure une certaine souplesse pour répondre aux augmentations de coûts en permettant à la Société de rajuster le prix de vente de certains articles. Cependant, rien ne garantit que la Société continuera d'ajuster adéquatement les prix de vente ou de compenser convenablement les augmentations des coûts, que ce soit parce qu'elle souhaite maintenir la valeur intéressante de ses produits par rapport à la concurrence ou en raison de sa structure de prix plafonnée.

Sélection des marchandises et réapprovisionnement

Le succès de la Société dépend largement de sa capacité à toujours trouver, choisir et acheter des marchandises de qualité à des prix intéressants pour offrir un plus grand assortiment de produits et remplacer des produits sous-performants afin de réagir rapidement aux changements démographiques et à l'évolution des préférences, des attentes et des besoins des consommateurs. En général, la Société ne conclut pas de contrats à long terme concernant l'achat ou le développement de produits et doit continuellement rechercher des occasions d'achat auprès de ses fournisseurs existants et de nouvelles sources d'approvisionnement. Même si la direction croit avoir tissé des liens solides et durables avec la plupart des fournisseurs, elle pourrait ne pas réussir à maintenir un approvisionnement continu et croissant en marchandises de qualité à des prix intéressants. L'impossibilité de trouver ou d'acheter la quantité nécessaire de marchandises à des prix concurrentiels pour conserver une offre de produits attrayante ou pour remplacer des produits désuets ou non rentables pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Importations et chaîne d'approvisionnement

La Société dépend de marchandises importées, principalement de la Chine, mais aussi de plus de 25 pays différents, l'une de ses stratégies commerciales clés consistant à s'approvisionner en marchandises directement auprès de fournisseurs qui offrent des bas prix. Les marchandises importées sont généralement moins chères que les marchandises locales et contribuent largement aux marges de profit favorables. L'importation de marchandises pourrait devenir plus onéreuse ou être impossible, ou les livraisons pourraient prendre plus de temps, pour un certain nombre de raisons, notamment les suivantes : a) une interruption dans l'acheminement des marchandises importées essentiellement causée par une pénurie de matières premières, une pénurie de main-d'œuvre, un arrêt de travail, une grève, la faillite d'un fournisseur, une fermeture d'usine par suite de l'évolution de la conjoncture économique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, l'inflation, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques exceptionnellement défavorables, des pandémies ou des épidémies, l'agitation politique dans un pays étranger et les conflits internationaux, notamment l'intensification des tensions entre la Chine et les pays de l'Occident, b) une consolidation accrue dans l'industrie du transport, qui pourrait limiter davantage la capacité de transport et occasionner des hausses de prix encore plus marquées, c) l'instabilité économique et les différends internationaux, y compris en raison de modifications des tarifs douaniers, des restrictions commerciales, ou d'autres mesures réglementaires ou de représailles imposées par les gouvernements au pays ou de l'étranger, d) une augmentation des coûts d'achat ou d'expédition des marchandises provenant de l'étranger découlant de changements dans les relations commerciales normales entre le Canada et les pays étrangers, e) une augmentation des droits de douane ou l'élimination des tarifs préférentiels existants sur les marchandises provenant de certains pays, surtout de la Chine, mais aussi d'autres pays, comme les États-Unis, f) des modifications restrictives des quotas d'importation ou d'autres mesures protectionnistes défavorables et mesures de représailles, et g) la modification des taux ou des politiques de change et de la conjoncture économique locale, notamment l'inflation dans le pays d'origine. La réalisation ou l'évolution d'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

S'il devient plus coûteux ou impossible d'importer des marchandises ou que les marchandises importées sont limitées, la Société pourrait être incapable de trouver à temps des sources de remplacement pour répondre à la demande. Les produits de remplacement pourraient également être de moins bonne qualité ou plus chers que ceux qu'elle importe actuellement. Une interruption dans l'acheminement des marchandises importées ou une augmentation de leur coût causée par ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une tentative de répercuter ces hausses de coûts sur les consommateurs par l'intermédiaire d'une augmentation du prix de détail ou une modification de l'offre de marchandises ou des niveaux de stocks. Ces changements, collectivement ou individuellement, pourraient provoquer une diminution importante du chiffre d'affaires et des profits et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

La direction estime que la Société a de bonnes relations avec ses fournisseurs et qu'elle est généralement capable d'obtenir des conditions et des prix concurrentiels. Cependant, les produits sont achetés à coups de commandes ponctuelles et la Société conclut très peu de contrats d'achat à long terme, de garanties d'approvisionnement régulier ou de garanties de coût des produits. Si la Société ne maintenait pas de bonnes relations avec ses fournisseurs, ou si les coûts de production de ces derniers augmentaient par suite de l'augmentation prolongée ou répétée des prix de certaines matières premières ou des fluctuations du taux de change, ou encore par suite de l'évolution de la conjoncture économique, du contexte géopolitique ou du cadre réglementaire dans le pays d'origine, la Société pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des prix intéressants. De plus, tout retard ou prix déraisonnable dans la livraison des marchandises de la part des fournisseurs à cause d'interruptions de production ou dans le transport ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de la Société pourrait occasionner une rupture de stock pouvant entraîner la perte de ventes ou l'augmentation du coût des marchandises si d'autres ressources devaient être utilisées, et avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Image de marque et réputation

La Société a une marque bien établie que les consommateurs associent à une valeur attrayante.

L'impossibilité pour la Société de maintenir la sécurité et la qualité des produits ou de continuer à mener des activités éthiques et socialement responsables dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement ou toute action entreprise par les employés de la Société (avec ou sans la permission de cette dernière) pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société. Les préoccupations du public quant à l'impact sur l'environnement des produits et des activités de la Société pourraient aussi avoir un effet défavorable sur la perception qu'ont les consommateurs de l'image de marque de la Société. Toute publicité négative à l'égard de l'image de marque et de la réputation de la Société ou toute atteinte importante à celles-ci pourrait avoir des conséquences négatives sur la perception et la confiance des clients, ce qui pourrait nuire de manière significative aux activités et aux résultats financiers de la Société. De plus, la nature virale du partage de l'information sur les médias sociaux pourrait accentuer toute publicité négative à l'égard des activités et des produits, car les consommateurs se fient parfois à de l'information disponible facilement au sujet de détaillants et de leurs produits et peuvent agir en fonction de cette information, qu'elle soit exacte ou non. De même, des événements négatifs impliquant d'autres parties avec lesquelles la Société fait affaires pourraient rapidement miner la confiance et entraîner des boycotts, des conflits avec les employés ou des débrayages par ceux-ci, des enquêtes gouvernementales ou des litiges, ce qui pourrait, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et sur ses activités et sur ses résultats financiers.

En outre, étant donné que la Société est un grand détaillant dont le modèle d'affaires est fondé sur des biens à bas prix provenant d'un nombre important de fournisseurs directs et indirects du monde entier, sa stratégie d'approvisionnement repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute conduite contraire à l'éthique de la part de l'un des fournisseurs de la Société ou toute allégation, qu'elle soit fondée ou non, de pratiques commerciales inéquitables ou illégales de l'un de ses fournisseurs, notamment quant aux méthodes de production et aux normes d'emploi, comme le travail forcé ou le travail des enfants, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative importante sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Le Code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs nationaux et étrangers qui fournissent directement des biens ou des services à Dollarama, officialise les attentes de la Société à l'égard des normes commerciales de ses fournisseurs. De plus, la Société a instauré certaines mesures pour évaluer la conformité des fournisseurs conformément au Code de conduite des fournisseurs. Toutefois, ces mesures ne peuvent garantir que les fournisseurs ou leurs partenaires commerciaux se conformeront aux principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs ni qu'une violation du Code de conduite des fournisseurs sera communiquée à la Société, ou constatée par celle-ci, en temps opportun. L'incapacité du Code de conduite des fournisseurs à répondre aux attentes du public ou l'incapacité de l'un des fournisseurs de la Société de se conformer au Code de conduite des fournisseurs ou aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence défavorable sur l'image de marque de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société ne peut pas prédire comment les attentes et les obligations en matière de pratiques d'affaires éthiques, qui changent constamment et qui sont souvent beaucoup plus exigeantes que les lois en vigueur, évolueront. La Société ne peut donc pas être certaine que son Code de conduite des fournisseurs et ses activités respecteront les attentes et les obligations à cet égard dans le futur, y compris celles de ses parties prenantes.

De plus, il existe un risque que les pressions inflationnistes importantes que la Société et le secteur de la vente au détail dans son ensemble continuent de subir au cours de l'exercice 2026 aient des répercussions négatives sur la perception de la marque. Ces pressions devraient être plus fortes pour une entreprise d'importation axée sur les produits vendus à des prix fixes peu élevés, et les augmentations de prix nécessaires pour maintenir les marges sur certains produits pourraient ne pas être bien reçues par les clients, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

D'autre part, la sensibilisation du gouvernement et du public et les préoccupations grandissantes à propos des questions liées aux enjeux ESG, notamment les changements climatiques, la réduction des déchets, la durabilité, l'approvisionnement responsable et les droits de la personne pourraient donner lieu à des obligations juridiques ou à des attentes du public plus importantes, dans chaque cas, visant à accroître la nature, l'étendue et la complexité des questions que la Société est tenue de contrôler, d'évaluer et de divulguer ou auxquelles elle doit se conformer. L'incapacité de la Société à suivre l'évolution des exigences et/ou des attentes pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société, et par ricochet, une incidence négative importante sur ses activités et sur ses résultats financiers. L'accès de la Société au capital pourrait également subir une incidence défavorable si les institutions financières, les agences de notation et/ou les prêteurs adoptaient des politiques liées aux facteurs ESG plus restrictives que la Société pourrait ne pas être en mesure de respecter. En outre, la Société a établi un nombre spécifique de cibles ESG dans le cadre de ses principales initiatives liées aux enjeux ESG pour lesquelles la Société doit continuellement divulguer de l'information. L'atteinte de ces cibles est assujettie à plusieurs risques et incertitudes et rien ne garantit que la Société atteindra ces cibles selon les échéanciers indiqués ou que l'atteinte de l'une ou l'autre de ces cibles répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux obligations juridiques applicables. De plus, la mise en œuvre de ces objectifs pourrait l'exposer à certains risques financiers et opérationnels accrus et devrait entraîner des coûts additionnels, qui pourraient être plus élevés que prévu. Si la Société n'est pas en mesure d'atteindre ses cibles ESG ou de répondre aux attentes de ses parties prenantes, sa réputation pourrait être entachée.

Réseau de distribution et d'entreposage

La Société doit constamment reconstituer ses stocks en faisant livrer des marchandises par ses fournisseurs à ses entrepôts, à son centre de distribution et directement à ses magasins par divers moyens de transport, notamment par bateau, par train et par camion. De plus, comme elle s'en remet à des tiers fournisseurs de transport, la Société pourrait être touchée par une interruption de leurs services ou par une hausse des coûts attribuable à des facteurs indépendants de sa volonté. Comme pour toute entreprise dépendant du transport aérien, routier, ferroviaire, maritime ou autres à des fins de distribution, le réseau de distribution de la Société pourrait être perturbé par des grèves de certains groupes opérationnels, comme les travailleurs du secteur des transports. Des perturbations du réseau de distribution ainsi que des infrastructures de transport nationales et internationales découlant de grèves ou d'autres causes pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service qui, à leur tour, pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Afin de soutenir sa trajectoire de croissance actuelle, la Société a acquis le 18 décembre 2024 un terrain dans la région de Calgary, en Alberta, sur lequel elle a l'intention de construire un entrepôt et un deuxième centre de distribution (le « **centre de Calgary** »). Afin de déterminer les coûts et l'échéancier de la construction du centre de Calgary ainsi que les besoins anticipés d'augmentation de la capacité d'entreposage et de distribution dans un avenir prévisible, besoins que le centre de Calgary devrait combler lorsqu'il sera construit, la direction s'est basée sur plusieurs hypothèses. Si l'une de ces hypothèses devait s'avérer inexacte, les coûts, l'échéancier ou la capacité du centre de Calgary pourraient être touchés de manière négative.

Jusqu'à ce que le centre de Calgary entre en activité, comme la Société dépend d'un seul centre de distribution situé dans la Ville de Mont-Royal (Québec), toute perturbation touchant cette installation, par exemple des phénomènes météorologiques défavorables, des catastrophes naturelles, des épidémies ou des pandémies, ou des conflits de travail, aurait une incidence considérable sur l'acheminement des biens vers les magasins et, par ricochet, pourrait nuire aux ventes et aux résultats financiers de la Société.

Immobilier

La stratégie immobilière de la Société consiste à louer les locaux pour ses magasins, et non d'en être le propriétaire. Par conséquent, à l'exception d'un nombre limité de magasins, les magasins de la Société sont situés dans des locaux loués. La Société loue également son siège social et l'ensemble de ses entrepôts. À moins que les baux de la Société ne soient prolongés, les lieux loués et les améliorations apportées seront restitués à leur propriétaire à l'expiration des baux. À l'approche de la date d'expiration des baux, la Société pourrait ne pas être en mesure de les renouveler ou de trouver rapidement d'autres emplacements adaptés à ses besoins ou encore d'en trouver à des conditions favorables. De plus, si la Société contrevenait à un bail, elle pourrait encourir d'importantes pénalités, notamment devoir payer la totalité des montants dus au propriétaire pour la durée restante du bail. Si l'un ou l'autre des risques qui précèdent se concrétisait, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient en subir les conséquences défavorables importantes.

Freintes de stocks

La Société est exposée au risque de perte de stocks et d'erreurs d'administration ou de manipulation, notamment aux erreurs d'étiquetage, ainsi qu'aux dommages, au vol et à la fraude. Il survient des freintes de stocks dans le cours normal des activités et rien ne garantit que les pertes ou le vol de stocks diminueront à l'avenir ni que les mesures prises ou que les initiatives mises en place préviendront efficacement les freintes de stocks. Même si un certain niveau de freinte de stocks est inévitable dans l'exploitation de l'entreprise, toute augmentation du niveau de freinte de stocks ou hausse nécessaire des coûts relatifs à la sécurité pour limiter le vol de stocks pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Caractère saisonnier

Par le passé, la Société a réalisé la plus grande partie de son chiffre d'affaires au cours du quatrième trimestre, durant la période des Fêtes. En général, son chiffre d'affaires augmente également avant différents jours fériés et fêtes comme Pâques, la Saint-Patrick, la Saint-Valentin et l'Halloween, et au cours de l'été. Le fait de ne pas se préparer convenablement à répondre à la demande liée à ces fêtes ou à la saison estivale et le moment auquel ont lieu certaines fêtes ou encore l'ouverture des nouveaux magasins pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En outre, des conditions météorologiques particulièrement défavorables, des catastrophes naturelles, des événements géopolitiques, des pandémies ou des épidémies, ou d'autres événements indépendants de la volonté de la Société qui perturberaient ses activités commerciales ou d'exploitation pendant une période de pointe pourraient avoir un effet défavorable sur son réseau de distribution et sur l'achalandage de ses magasins et, de ce fait, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Marques maison

La Société offre un grand nombre de produits de marque maison. La direction est d'avis que la capacité de la Société à les rendre populaires dépend de nombreux facteurs, dont le prix, la qualité, la perception des clients et la mise au point et le lancement, en temps opportun, de nouveaux produits. Si la Société ne réussissait pas à atteindre ou à maintenir le chiffre d'affaires prévu pour ses produits de marque maison ou à protéger ses droits exclusifs sur ces marques ou à éviter des réclamations en lien avec les droits exclusifs de tiers, ou si elle était exposée à des réclamations en responsabilité du fait des produits et des rappels de produits liés à ces marques maison, il pourrait s'ensuivre des conséquences défavorables significatives sur sa réputation, ses activités et ses résultats financiers.

Propriété intellectuelle

La direction croit que les marques de commerce et les autres droits exclusifs de la Société sont importants pour assurer son succès et garantir sa position concurrentielle. Par conséquent, la Société protège ses marques de commerce et ses droits exclusifs au Canada et dans d'autres marchés pertinents. Toutefois, il peut être difficile de surveiller l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société, et les violations ne sont pas toujours découvertes sur-le-champ. En outre, les mesures généralement prises pour remédier à ces violations, notamment l'envoi de mises en demeure et les recours contre des tiers, pourraient se révéler inefficaces pour prévenir l'imitation des produits et des concepts par des tiers ou pour empêcher que des tiers allèguent que la Société est responsable de violations de leurs marques de commerce et droits exclusifs. Par ailleurs, les droits de propriété intellectuelle de la Société n'ont pas forcément la valeur que la direction leur attribue. Si la Société n'était pas en mesure de protéger ses droits de propriété intellectuelle ou d'identifier une violation de droits de propriété intellectuelle en lien avec les produits qu'elle distribue et d'y réagir adéquatement, ou si un tiers remportait un recours contre la Société relativement à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux d'autres entités, la valeur de la marque pourrait être diminuée, ce qui pourrait entraîner la confusion des consommateurs et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, la Société pourrait devoir payer des frais importants si elle devait changer certains aspects de sa marque et de ses activités.

Activités internationales

Par l'intermédiaire de sa participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence de 60,1 % dans CARS, la société mère des entités qui exploitent le détaillant à bas prix Dollarcity, la Société exerce des activités internationales au Salvador, au Guatemala, en Colombie, au Pérou et au Panama (où le siège social de Dollarcity est situé). La Société détient également une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans ICM, société constituée selon les lois du Panama qui a été créée afin de soutenir la future expansion de Dollarcity au Mexique. Le 26 mars 2025, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de TRS, dont la réalisation est prévue pour le second semestre de l'année civile 2025, sous réserve des conditions de clôture usuelles. Les activités de la Société hors du Canada sont exposées aux risques propres aux opérations à l'étranger. Ces risques, qui peuvent varier considérablement selon le marché et le territoire, sont décrits dans bon nombre des facteurs de risque analysés dans la présente rubrique et ils comprennent également les suivants :

- l'adoption de lois, de règlements et de politiques visant à contrôler la conjoncture économique nationale, par exemple des hausses d'impôts, des mesures d'austérité qui influent sur les dépenses de consommation, des politiques monétaires qui pourraient influencer sur les taux d'inflation et la fluctuation des taux de change;
- l'imposition de restrictions ou de contrôles visant les importations;
- le respect d'un large éventail de lois, règlements et politiques locaux, nationaux et internationaux et les modifications des lois, des cadres et des pratiques réglementaires qui pourraient avoir des effets négatifs ou importants ainsi que le fardeau et les coûts de la conformité à ceux-ci;
- les modifications apportées aux lois et aux politiques qui régissent les investissements étrangers et le commerce extérieur dans les pays où la Société exerce ses activités;
- les infractions aux lois anticorruption du Canada et d'autres pays, notamment par les employés, les fournisseurs, les sous-traitants, les mandataires ou les représentants de la Société;
- les risques et les coûts associés à l'instabilité politique et économique, à la corruption, à l'agitation sociale et aux conflits ethniques dans les pays où la Société exerce ses activités;
- les risques liés au fait d'exercer des activités dans des pays en voie de développement ou émergents où il existe des incertitudes importantes concernant l'interprétation, l'application et la force exécutoire des lois et règlements ainsi que la force exécutoire des droits contractuels et des droits de propriété intellectuelle;
- les risques découlant de variations importantes et rapides des marchés du change ainsi que l'incidence des décisions et des positions prises pour couvrir cette volatilité.

Les effets potentiels de ces facteurs sur les activités et les résultats financiers de la Société pourraient gagner en importance à mesure que Dollarcity étend son réseau de magasins en Amérique latine ou, après la clôture de l'acquisition de TRS, en Australie, et ainsi nuire à la stratégie de croissance de la Société, ce qui, par ricochet, pourrait avoir une incidence négative sur ses activités et sur ses résultats financiers. Se reporter à la rubrique « Faits récents – Acquisition proposée de TRS et expansion en Australie ».

En outre, Dollarcity et TRS sont généralement assujetties, que ce soit de la même manière ou dans une mesure différente, à la plupart des risques décrits dans la présente rubrique « Risques et incertitudes » se rapportant à la Société, y compris les risques liés aux activités d'exploitation et à la technologie, les risques financiers, les risques liés à la stratégie et à la structure juridique, les risques de marché, les risques liés à la poursuite des activités et aux ressources humaines et les risques juridiques et réglementaires.

Risques financiers

Risque de change

Le résultat d'exploitation de la Société est touché par les fluctuations des taux de change. Les ventes sont libellées principalement en dollars canadiens, mais la Société achète en dollars américains la majeure partie de ses marchandises auprès de fournisseurs étrangers. Si le renminbi chinois s'apprécie par rapport au dollar américain, le coût des marchandises achetées en Chine augmentera probablement. De même, et dans une plus grande mesure, lorsque le dollar américain s'apprécie par rapport au dollar canadien, cela a une incidence négative sur les marges, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société. Les fluctuations des taux de change des pays où Dollarcity exerce ses activités peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation de la Société.

La Société a recours à des contrats de change à terme pour atténuer le risque de change associé à la majeure partie de ses achats de marchandises prévus en dollars américains ainsi qu'aux couvertures des emprunts en dollars américains convertis en dollars canadiens aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Cependant, les ententes de couverture pourraient avoir pour effet de limiter le rendement total de la Société si les achats aux taux couverts se traduisaient par des marges moins élevées que si ces achats avaient été faits au taux du jour.

Endettement

Au 2 février 2025, le montant en capital de la dette à long terme de la Société s'élevait à 2 250,0 M\$ et aucun montant n'était en cours aux termes du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Le niveau d'endettement de la Société, qui peut varier à l'occasion en fonction des activités de la Société et d'autres événements, pourrait avoir des conséquences multiples sur les activités et l'exploitation de la Société, notamment les suivantes :

- une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation sera affectée au paiement des intérêts sur la dette et à d'autres obligations financières; cette part ne pourra donc pas servir à d'autres fins, notamment au financement des activités, des dépenses d'investissement et des occasions d'affaires futures;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire pour le fonds de roulement et aux fins générales de l'entreprise pourrait être limitée;
- la capacité de la Société de prendre part à certains types d'opérations ou de faire évoluer ses activités et de réagir à l'évolution de son secteur en général pourrait être limitée;
- la Société pourrait être plus vulnérable à un repli de l'économie et à des conditions sectorielles défavorables.

Selon les circonstances et l'incidence relative des conséquences décrites précédemment, le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

De plus, la convention de crédit et l'acte de fiducie régissant les billets à taux fixe contiennent diverses clauses restrictives qui, sous réserve de certaines exceptions, limitent la capacité des parties garantissant l'emprunt de faire notamment ce qui suit : contracter, prendre en charge ou autoriser d'autres dettes garanties ou des cautions. La convention de crédit oblige également la Société à respecter, sur une base consolidée, un ratio minimal de couverture des intérêts et un ratio maximal d'endettement ajusté en fonction des contrats de location, qui sont évalués au dernier jour de chaque trimestre. Ces engagements pourraient empêcher la Société de saisir certaines occasions d'affaires.

Taux d'intérêt

Même si une part importante de la dette de la Société porte intérêt à des taux annuels fixes, la Société est exposée à l'occasion au risque de taux d'intérêt et à leur variation, particulièrement en ce qui concerne la facilité de crédit, le programme de billets de trésorerie aux États-Unis et les swaps de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt affichaient une hausse, les obligations de la Société au titre du service de la dette à taux variable augmenteraient même si le montant emprunté restait le même, et le résultat net et les flux de trésorerie diminueraient, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Liquidité

Une part des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est affectée au paiement des intérêts de la dette et à d'autres obligations financières de la Société. La capacité de la Société d'exécuter ses obligations au titre du service de la dette et d'autres obligations financières dépend de sa performance financière et opérationnelle, cette performance étant elle-même tributaire de la conjoncture, de la concurrence et de certains autres facteurs financiers, commerciaux et autres qui sont indépendants de sa volonté, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions de liquidité du marché, l'augmentation des charges d'exploitation et les tendances du secteur d'activité. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital étaient insuffisants pour assurer le service de sa dette, la Société pourrait être forcée de limiter ou de retarder ses dépenses d'investissement et l'ouverture de nouveaux magasins, et ne pas être en mesure de saisir des occasions d'affaires futures, ou être forcée de vendre des actifs, de rechercher des capitaux supplémentaires ou de restructurer ou de refinancer sa dette.

Les actionnaires fondateurs de Dollarcity détiennent une participation de 39,9 % et de 19,95 % dans CARS et ICM, respectivement. Aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International Inc. et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, les actionnaires fondateurs de Dollarcity ont une option de vente selon laquelle ils peuvent exiger, dans certaines circonstances, que Dollarama International Inc. rachète les actions de CARS qu'ils détiennent à la juste valeur de marché. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity peuvent exercer ce droit dans le cours normal des activités au cours de périodes précises, sous réserve des seuils relatifs à la taille de la transaction, des seuils d'actionnariat obligatoires et des périodes de blocage et de préavis, entre autres conditions et restrictions. L'option de vente pourrait aussi être exercée lorsque surviennent certains événements extraordinaires, notamment un changement de contrôle de la Société et la vente de Dollarcity. L'exercice de l'option de vente par les actionnaires fondateurs de Dollarcity doit comprendre leur participation proportionnelle correspondante dans ICM. La Société ne peut prédire si le droit sera exercé ou non et, dans le cas où il serait exercé, elle ne peut prédire le moment où il le sera ni la mesure dans laquelle il le sera (l'option de vente pouvant, sous réserve de certaines exceptions, être exercée avant le 4 février 2027, jusqu'à l'atteinte d'un seuil maximal représentant 14,9 % de toutes les actions de CARS en circulation). Dans le cadre de la convention entre actionnaires, la Société a aussi l'option d'acquérir, en tout moment jusqu'au 31 décembre 2027 inclusivement, une participation additionnelle de 9,89 % dans CARS et une participation correspondante de 4,945 % dans ICM. Si l'option de vente ou d'achat est exercée, la contrepartie à payer par la Société pourrait, dépendamment de divers facteurs, dont ceux mentionnés précédemment, être payée au moyen de l'encaisse ou être financée en totalité ou en partie, et, selon les circonstances, elle pourrait avoir une incidence temporaire sur la liquidité et la stratégie de répartition du capital de la Société. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement ».

Modification de la solvabilité ou de la notation

Une modification de la solvabilité perçue de la Société et les révisions de la notation des billets à taux fixe ou des billets de trésorerie américains pourraient influencer non seulement sur la valeur de marché et la liquidité de ces billets, mais aussi sur le coût auquel la Société peut accéder aux marchés des capitaux ou aux marchés du crédit privés et publics. La Société a obtenu des notations lors de l'émission de chaque série de billets à taux fixe et lors du lancement du programme de billets de trésorerie aux États-Unis. Les notations sont généralement évaluées et établies par des tiers indépendants et elles peuvent être influencées par des événements indépendants de la volonté de la Société ainsi que par des décisions importantes prises par cette dernière ou imposées à celle-ci, notamment la conclusion de toute transaction. Les analyses indépendantes que réalisent les agences de notation lorsqu'elles attribuent des notations prennent en compte plusieurs critères, notamment divers tests financiers, la composition des activités et les risques de marché et d'exploitation. Ces critères sont continuellement passés en revue par les agences de notation et sont donc susceptibles de changer de temps à autre. Rien ne garantit qu'une notation attribuée aux billets à taux fixe ou aux billets de trésorerie américains demeurera en vigueur pendant une durée donnée ou qu'elle ne sera pas révisée à la baisse ou retirée complètement par l'agence de notation en cause. La révision à la baisse ou le retrait, réel ou prévu, d'une notation de crédit pourrait avoir des conséquences défavorables significatives non seulement sur la valeur de marché de ces billets, mais aussi sur la perception par le marché de la Société en général ou de ses activités et de ses résultats financiers.

Impôt sur le résultat

Les charges d'impôt et les actifs et passifs d'impôt de la Société sont fondés sur des interprétations des lois fiscales applicables, notamment les traités fiscaux entre les pays dans lesquels la Société exerce des activités (y compris les pays d'Amérique latine dans le cas de Dollarcity), ainsi que des règles sous-jacentes sur les prix de transfert. Ces interprétations font intervenir des jugements et des estimations, et elles peuvent être contestées dans le cadre des contrôles fiscaux de gouvernements dont la Société fait périodiquement l'objet. De nouvelles informations rendues accessibles pourraient pousser la Société à modifier son jugement concernant le caractère adéquat des actifs et des passifs d'impôt existants, et de telles modifications pourraient se répercuter sur le résultat net de la période au cours de laquelle elles sont établies.

Risques de marché

Concurrence dans le secteur de la vente au détail

La Société exerce ses activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix, qui est extrêmement concurrentiel en ce qui concerne, entre autres, les prix, l'emplacement des magasins ainsi que la qualité, l'assortiment et la présentation des marchandises, la régularité des stocks et le service à la clientèle. Ce milieu concurrentiel pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société en raison des prix plus bas, donc des marges moins élevées, qui pourraient être nécessaires pour maintenir sa position concurrentielle. Les sociétés qui exercent leurs activités dans le secteur de la vente au détail à bas prix ont une capacité limitée d'augmenter les prix en réponse à la hausse des coûts. Cette limitation, conjuguée à l'incidence du contexte inflationniste actuel sur les coûts, pourrait également nuire aux marges et à la performance financière de la Société.

La Société est en concurrence avec de nombreux autres détaillants locaux, régionaux et nationaux, notamment les magasins à un dollar, les magasins à prix modiques et à escompte et les marchands de masse, pour la clientèle, les employés, l'emplacement des magasins, les produits et services ainsi que pour d'autres aspects importants de ses activités. Ces détaillants font concurrence à la Société de diverses façons, notamment par des promotions dynamiques, la sélection et la disponibilité des marchandises, les services offerts aux clients, l'emplacement des magasins, les heures d'ouverture, les aménagements en magasin et les prix. La direction prévoit que les plans d'expansion de la Société la mettront de plus en plus en concurrence directe avec ces autres détaillants.

Étant donné l'absence de barrière économique d'importance empêchant d'autres entreprises d'ouvrir des magasins à un dollar ou d'introduire des concepts de magasins à un dollar dans leurs activités de vente au détail existantes, la concurrence risque aussi d'augmenter si de nouveaux détaillants à bas prix pénètrent les marchés dans lesquels la Société est présente. Si la Société ne réagissait pas efficacement aux pressions de la concurrence et aux changements sur les marchés de la vente au détail, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Conditions économiques

Une détérioration, au Canada ou à l'échelle mondiale, des facteurs économiques qui déterminent le revenu disponible des consommateurs, les dépenses discrétionnaires, le taux de chômage, le niveau d'endettement des consommateurs, la disponibilité du crédit, les conditions commerciales, le commerce international, les coûts d'importation, le prix du carburant et de l'énergie, les loyers, l'inflation, les taux d'intérêt et les taux d'imposition pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société si elle occasionnait une diminution des dépenses de consommation ou poussait les clients à transférer leurs dépenses vers d'autres produits que la Société ne vend pas ou dont la vente n'est pas aussi rentable, ce qui pourrait se traduire par une diminution du volume des ventes, une rotation des stocks plus lente et une marge brute moins élevée pour la Société. De plus, des facteurs économiques défavorables similaires pourraient nuire sensiblement à la Société, à ses fournisseurs ou à d'autres partenaires d'affaires, parce qu'ils pourraient réduire l'accès aux liquidités ou au crédit, augmenter le coût du crédit, limiter les possibilités de gérer le risque lié aux taux d'intérêt, augmenter le risque d'insolvabilité ou de faillite de ses fournisseurs, de ses bailleurs ou de ses contreparties financières, augmenter le coût des marchandises (y compris, en raison de hausses des coûts des matières premières, du transport et d'importation) et avoir d'autres conséquences que la Société ne peut pas totalement prévoir.

Commerce électronique et technologies de rupture

Même si la Société a une présence en ligne indirecte grâce à ses partenariats avec des plateformes de livraison en ligne de tiers, elle fait face à une concurrence de la part des détaillants en ligne, surtout que de plus en plus de consommateurs font leurs achats en ligne. La croissance agressive des concurrents dans le commerce électronique et l'évolution des habitudes de consommation pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société. Dans le cadre de l'initiative de commerce électronique, les consommateurs s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client positive, y compris un site Web convivial, des données fiables, un processus de traitement des paiements sécuritaire et fiable ainsi qu'un procédé de collecte et de livraison des marchandises efficace. En cas de bris ou d'interruption des systèmes, des dépenses d'investissement pourraient être nécessaires. La Société est également exposée à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, y compris au temps d'interruption du site Web et à d'autres pannes techniques, aux changements apportés à la réglementation provinciale ou fédérale, à des atteintes à la sécurité ou aux préoccupations du consommateur en ce qui a trait à la protection de ses renseignements personnels. Si ces systèmes, qui reposent sur la technologie, ne fonctionnaient pas efficacement, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à maintenir et possiblement à accroître ses activités de commerce électronique.

Risques liés aux ressources humaines

Dépendance envers le personnel clé

Les hauts dirigeants de la Société possèdent une vaste expérience de son industrie, de ses activités, de ses fournisseurs, de ses produits et de ses clients. La perte du savoir relatif aux activités de la Société, de l'expertise en gestion et des compétences techniques de l'un ou l'autre des principaux membres de l'équipe de direction pourrait entraîner un détournement des ressources de gestion ou des lacunes temporaires au sein de la direction et nuire à la capacité de la Société de mettre en œuvre et de réaliser d'autres stratégies commerciales, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. En outre, l'expertise en approvisionnement et en gestion de l'importation est rare, en particulier dans le secteur des magasins à un dollar, et la perte de tels dirigeants clés pourrait nuire considérablement à la capacité de la Société de continuer à offrir des produits attrayants à ses clients, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses résultats financiers.

Au fur et à mesure que ses activités continuent de s'accroître, la Société doit aussi continuer d'embaucher des personnes hautement qualifiées pour combler des postes clés au siège social, notamment dans les services d'approvisionnement et de réapprovisionnement, la gestion de projets, les TI, les finances, les services juridiques, en plus du personnel technique, ainsi que pour assurer la gestion de son réseau de magasins en pleine expansion. Rien ne garantit que la Société pourra attirer du personnel qualifié et le retenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et sur ses résultats financiers.

Recrutement, maintien en poste et gestion du personnel compétent

La croissance et la performance futures de la Société dépendent, entre autres, de sa capacité d'attirer, de conserver et de motiver des employés compétents, dont plusieurs occupent des postes à taux de roulement historiquement élevés. La capacité de la Société de combler ses besoins en main-d'œuvre tout en contrôlant les coûts connexes est tributaire de plusieurs facteurs externes, notamment la concurrence visant le personnel compétent et sa disponibilité dans un marché donné, les taux de chômage dans ces marchés, les salaires en vigueur, les lois sur le salaire minimum, les changements démographiques, les frais d'assurance maladie et autres frais d'assurances et les changements aux lois sur l'emploi et le travail (y compris les changements visant le processus permettant aux employés de se joindre à un syndicat) ou à d'autres règlements s'appliquant au lieu de travail (y compris des changements aux programmes d'avantages comme les programmes d'assurance maladie et de congés payés). Plus précisément, dans l'éventualité d'une pénurie de main-d'œuvre affectant les besoins en personnel des entrepôts et du centre de distribution, la Société pourrait éprouver de la difficulté à livrer ses produits dans les magasins en temps opportun et pourrait être forcée d'augmenter les salaires et les avantages sociaux afin d'attirer des travailleurs et les retenir, ce qui entraînerait une hausse des charges d'exploitation et une réduction de la rentabilité.

La Société doit également être en mesure de bien gérer le personnel dans l'ensemble de son vaste réseau de magasins géographiquement dispersés.

Les employés de la Société ne sont pas syndiqués. Si une partie de ses employés tentaient de se syndiquer, la négociation réussie d'une convention collective ne pourrait être garantie. De plus, si une partie des employés de la Société étaient visés par une convention collective, la Société pourrait devoir apporter des ajustements ciblés à son modèle d'affaires. Des arrêts de travail prolongés ou des interruptions de travail découlant de toute partie des employés de la Société qui deviendraient visés par une convention collective ou autrement pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Risques liés à la technologie

Systèmes de technologies de l'information

La Société dépend de ses systèmes de technologies de l'information pour exercer efficacement ses activités, notamment en ce qui a trait à la communication de l'information financière et à la comptabilité, à la gestion des achats, des stocks et du réapprovisionnement, à la planification des besoins en main-d'œuvre et des horaires de travail, au traitement de la paie, au stockage des données, au traitement des opérations des clients et à la communication avec les magasins. Le système informatique général de la Société permet à la direction de gérer les activités avec efficacité et de rassembler, d'analyser et d'évaluer des renseignements provenant de toutes les fonctions de la Société et de tous ses secteurs géographiques.

La direction estime que la Société dispose d'une architecture de technologies de l'information résiliente qui s'appuie sur des composants matériels redondants afin de prévenir les pannes attribuables au matériel, sur des liens de télécommunications redondants afin de prévenir les pannes de communication et sur un site de reprise après sinistre synchrone afin de permettre la continuité du service dans l'éventualité d'un sinistre dans la salle des serveurs. Les systèmes peuvent toutefois subir des dommages ou être sujets à des interruptions en raison de pannes de courant, de l'échec de l'informatique et des télécommunications, de virus informatiques, d'attaques de vers informatiques, d'autres programmes informatiques malveillants, d'attaques par déni de service, d'incidents et de bris de sécurité, d'attaques informatiques, de catastrophes, d'erreurs d'usage commises par les employés ou les sous-traitants, de l'agitation civile et politique ou des hostilités armées. L'instabilité géopolitique actuelle a exacerbé ces menaces, ce qui pourrait entraîner une augmentation du risque, de la quantité et de la fréquence des incidents de cybersécurité. Des attaques actuelles ou anticipées pourraient entraîner une hausse des coûts de la Société, notamment des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire, à l'acquisition de technologies de protection, à la formation des membres du personnel et à l'embauche d'experts et de consultants externes. Des problèmes matériels ou logiciels ou une difficulté à garder le rythme des exigences croissantes en matière de capacité technologique pourraient obliger la Société à engager des coûts substantiels pour la réparation ou le remplacement, occasionner la perte de données critiques ou perturber les activités, notamment affecter l'expédition et le traçage des commandes en temps voulu par la Société, la projection des stocks nécessaires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement des opérations des clients, et le service à la clientèle, ce qui, dans chaque cas, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. Des pannes prolongées des systèmes de technologies de l'information de la Société pourraient diminuer l'efficacité de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités, sa réputation et ses résultats financiers.

La Société est tributaire de son personnel en technologies de l'information et de conseillers externes en technologies de l'information. Si elle ne parvenait pas à combler ses besoins en personnel dans ce domaine ou à obtenir les services de conseillers externes compétents, cela nuirait à sa capacité de poursuivre des initiatives utilisant la technologie et de maintenir et mettre à niveau ses systèmes informatiques et ses logiciels, ce qui pourrait entraîner une interruption de ses activités ou nuire à leur efficacité et, par conséquent, avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société est également tributaire des mesures de sécurité mises en place par certains de ses tiers fournisseurs pour protéger leurs propres systèmes et infrastructures, notamment lorsque l'impartition de certaines fonctions requiert que la Société accorde l'accès à son réseau à des tiers. La croissance rapide et exponentielle de l'infonuagique a entraîné l'émergence d'un écosystème mondial d'outils et d'application numériques que la Société et ses pairs ont adopté de manière croissante. La migration vers des fournisseurs de services infonuagiques a augmenté la dépendance envers les tiers fournisseurs technologiques ainsi que l'exposition au risque que ces fournisseurs cessent leurs activités, modifient leur modèle d'affaires, réduisent les fonctionnalités de leurs produits ou soient victimes d'une cyberattaque ou d'une panne de système. Si ces tiers fournisseurs ne maintenaient pas des mesures de sécurité adéquates selon les exigences contractuelles, il pourrait s'ensuivre des difficultés opérationnelles et des coûts supplémentaires pour la Société.

La Société utilise à l'occasion des technologies d'intelligence artificielle (« IA ») dans ses affaires et ses activités et prévoit continuer de le faire. Toutefois, il n'y a aucune certitude que les investissements dans ces technologies et les processus et outils connexes seront rentables. De plus, l'utilisation efficace de l'IA nécessite souvent un volume important de données transmises à des tiers fournisseurs. En outre, compte tenu du contexte en constante évolution concernant l'IA, des facteurs comme la réglementation gouvernementale, les obligations contractuelles, la perception du public et la demande du marché peuvent changer rapidement, entraînant potentiellement des risques supplémentaires et des coûts accrus pour la Société.

Cybersécurité, confidentialité et violation de données

Les risques liés à la sécurité de l'information se sont accrus au cours des dernières années en raison de la prolifération de nouvelles technologies et de l'amélioration du savoir-faire des auteurs d'attaques informatiques. Les incidents informatiques peuvent être causés par des attaques délibérées ou des événements fortuits. Ils peuvent être orchestrés par des intervenants malveillants au sein d'une organisation ou à l'extérieur de cette dernière ou découler d'une erreur humaine. Plus particulièrement, les techniques et les sources de menaces informatiques varient, sont persistantes et sont de plus en plus fréquentes, ciblées et difficiles à détecter et à prévenir.

Les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité peuvent notamment consister en des tentatives d'accès non autorisé, en la désactivation, la modification inadéquate ou la dégradation des systèmes et réseaux de technologies de l'information de la Société ou de ses tiers fournisseurs ou encore des sites Web, en l'introduction de virus informatiques et d'autres codes malveillants, et en l'envoi de courriels d'hameçonnage frauduleux dans le but d'obtenir indûment des données et de l'information ou d'installer des logiciels de rançon ou des logiciels malveillants sur les ordinateurs des utilisateurs. Elles peuvent entraîner des coûts importants liés aux mesures correctives, des coûts accrus liés au resserrement de la sécurité informatique, une perte de revenus découlant de l'interruption des activités, des poursuites et une atteinte à la réputation qui réduirait la confiance des clients et des investisseurs. Une enquête visant un incident de cybersécurité pourrait aussi être assez longue à réaliser. Par conséquent, les attaques informatiques et les atteintes à la sécurité pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

En plus des risques liés à la technologie, la Société est soumise à des obligations de conformité de plus en plus exigeantes en ce qui concerne les lois sur la protection des renseignements personnels. Au cours des dernières années, les autorités compétentes du Canada et du Québec ont instauré des obligations liées à la notification des atteintes et incidents. Les récentes modifications apportées aux lois sur la protection des renseignements personnels régissant les secteurs public et privé au Québec récemment adoptées et entrées en vigueur en septembre 2023 ont exigé des changements opérationnels importants pour la Société, notamment des améliorations des structures de gouvernance pour la protection des renseignements personnels, et ont introduit de nouveaux droits des personnes concernées et des pénalités considérables en cas de non-conformité. De plus, les autorités compétentes du Canada ont présenté le projet de loi C-27 afin de réviser la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (Canada). Bien qu'au niveau des magasins, la Société ne conserve pas de données sur les clients dans ses systèmes, comme des numéros de cartes et d'autres renseignements personnels permettant d'identifier des clients, la Société conserve certains renseignements personnels permettant d'identifier des clients en ligne par l'intermédiaire de son site Web, comme les noms et les adresses, ainsi que par l'intermédiaire de tiers fournisseurs de services, comme les données des titulaires de cartes de crédit, et par l'intermédiaire de sa plateforme de service à la clientèle. En outre, la Société collecte et traite des renseignements personnels relatifs à ses employés. Les renseignements personnels relatifs aux clients et aux employés peuvent, à l'occasion, être communiqués à des tiers fournisseurs qui participent aux activités de la Société. En outre, dans le cours normal des activités, la Société recueille et conserve des renseignements confidentiels et de nature exclusive liés à ses activités commerciales et à ses affaires, y compris ses fournisseurs et ses employés. La Société stocke et traite ces données internes dans des installations sur place et dans des installations appartenant à des tiers. Toute atteinte frauduleuse, malveillante ou accidentelle à la sécurité des données pourrait entraîner la divulgation non intentionnelle de données ou d'informations sensibles sur les clients, les fournisseurs, les employés ou d'autres données ou informations sensibles ou confidentielles, ou leur accès sans autorisation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts engagés par la Société pour améliorer la sécurité ou pour faire face aux incidents, aux violations des lois et règlements (notamment en matière de protection de la vie privée), aux pénalités et aux litiges. En outre, la diffusion, entre autres dans les médias, de supposées vulnérabilités des systèmes de la Société, même si aucune violation ou tentative de violation n'a eu lieu, pourrait avoir une incidence négative sur la marque et la réputation de la Société, et inciter les organismes gouvernementaux à effectuer des enquêtes, ainsi que sur ses activités et ses résultats financiers.

La Société a adopté une Politique de confidentialité régissant la collecte et le traitement des renseignements personnels par la Société. Cette dernière utilise également des produits et des services technologiques offerts par des tiers afin de l'aider à protéger ses systèmes et son infrastructure de technologies de l'information ainsi que ses renseignements exclusifs et confidentiels contre les atteintes à la sécurité et les incidents informatiques et dédie des ressources à cet égard. Étant donné l'imprévisibilité de ces événements et la hausse des coûts de restauration, de telles mesures peuvent ne pas être adéquates ni efficaces pour prévenir, révéler ou atténuer des attaques de pirates informatiques ou des atteintes causées par des erreurs d'employés, des actes malveillants ou d'autres perturbations, et de tels incidents pourraient causer des dommages supérieurs à toute assurance disponible et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. De plus, compte tenu de l'intégration des systèmes de la Société à ceux de nombreux tiers fournisseurs, un incident lié à la cybersécurité subi par l'un d'eux pourrait également avoir une incidence sur la Société.

Risques liés à la stratégie et à la structure juridique

Stratégie de croissance

La réussite dans l'application de la stratégie de croissance de la Société, y compris en ce qui a trait à l'identification et à la poursuite de nouvelles occasions de croissance, dépendra largement de sa capacité d'ouvrir et d'exploiter de nouveaux magasins, ce qui, en retour, dépendra d'un certain nombre de facteurs opérationnels, financiers et économiques, dont la possibilité de faire ce qui suit :

- repérer, louer, installer et ouvrir en temps opportun de nouveaux magasins dans des emplacements convenables et à des conditions économiques favorables;
- recruter, former et conserver de plus en plus d'employés compétents, payés à des taux concurrentiels et entretenir la culture d'entreprise dans l'ensemble de la main-d'œuvre;
- acheminer l'assortiment et le volume voulus de marchandises à un nombre croissant de magasins;
- poursuivre son expansion au Canada, notamment en Ontario, au Québec et dans les Maritimes, où elle est déjà bien établie et où de nouveaux magasins pourraient drainer la clientèle des magasins existants;
- pénétrer de nouveaux marchés géographiques, notamment l'Amérique latine, dans lesquels elle est peu ou pas présente, et l'Australie;
- assurer des services de logistique et de transport efficaces pour ces nouveaux marchés;
- réussir à faire concurrence à des concurrents locaux;
- construire, agrandir et rénover ses entrepôts et ses installations de distribution ainsi que les systèmes de soutien des magasins de manière efficace, économique et en temps voulu.

La non-réalisation par la Société de ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses possibilités de croissance. En outre, si la croissance de la Société se déroule comme prévu, son parc de magasins comptera une forte proportion de magasins aux antécédents d'exploitation assez courts. Si les résultats moyens de ces nouveaux magasins n'atteignaient pas des niveaux comparables à ceux des magasins existants, les activités et les résultats financiers de la Société pourraient s'en ressentir de manière significative.

Par l'acquisition d'une participation de 60,1 % et de 80,05 % dans CARS et dans ICM, respectivement, la Société a établi une deuxième plateforme de croissance en Amérique latine. Dollarcity, dont le siège social est situé au Panama, exploite actuellement des magasins au Salvador, au Guatemala, en Colombie et au Pérou, et prévoit ouvrir ses premiers magasins au Mexique à l'été 2025. La capacité de la Société à développer davantage cette plateforme de croissance est essentiellement tributaire de la capacité de Dollarcity à étendre avec succès son réseau de magasins sur ces territoires et d'autres territoires mutuellement convenu par les parties (lesquels englobent le Honduras, le Costa Rica, le Nicaragua, le Panama et l'Équateur), capacité qui dépend, elle, d'un certain nombre de facteurs opérationnels et financiers semblables à ceux que la Société doit gérer au Canada, en plus des facteurs économiques, sociaux et géopolitiques propres aux pays où Dollarcity exerce ses activités et du cadre juridique régissant ses activités en Amérique latine. De plus, l'expansion des activités internationales de la Société et la pénétration de la Société dans de nouveaux marchés internationaux, y compris en Australie à la suite de l'acquisition de TRS annoncée précédemment, devrait nécessiter une attention de la part de la direction ainsi que d'importantes ressources financières.

Conformément à la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International Inc. et les actionnaires fondateurs de Dollarcity, qui détiennent une participation de 39,9 % et de 19,95 % dans CARS et ICM, respectivement, bien que la Société détienne une participation majoritaire dans Dollarcity, certaines décisions stratégiques et opérationnelles doivent être approuvées par tous les actionnaires. Ces décisions comprennent, sans toutefois s'y limiter, les décisions relatives à la structure du capital, à la nature des activités, aux activités de fusion et d'acquisition, aux nominations et à la rémunération des dirigeants, à l'approbation du budget annuel et du plan d'affaires et à la présence dans un nouveau pays. Les actionnaires fondateurs de Dollarcity pourraient, dans l'avenir, avoir des intérêts qui divergent de ceux de la Société, ce qui pourrait donner lieu à des conflits concernant la conduite des activités de Dollarcity. S'il devait y avoir un désaccord concernant la résolution d'une quelconque situation, ou concernant la gestion ou la conduite des activités de Dollarcity, la Société pourrait être dans l'impossibilité de régler un tel désaccord en sa faveur et ce désaccord pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de Dollarcity en général, ce qui, par ricochet, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. En conséquence, le succès de Dollarcity dépendra aussi de la capacité des actionnaires de cette société à s'entendre sur l'orientation stratégique de Dollarcity et sur d'autres aspects importants des activités de cette société.

Le 26 mars 2025, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de TRS, dont la réalisation est prévue pour le second semestre de l'année civile 2025. La réalisation de l'acquisition de TRS et le moment prévu de cette sont assujettis aux conditions de clôture usuelles, à des droits de résiliation et à certains risques et incertitudes. Par conséquent, rien ne garantit que l'acquisition proposée aura lieu en temps opportun ou tout court, ou qu'elle aura lieu selon les modalités envisagées à l'heure actuelle. Rien ne garantit non plus que la Société intégrera avec succès TRS à ses activités ou que les avantages prévus de l'acquisition proposée se concrétiseront. La réalisation des avantages prévus de l'acquisition de TRS dépendra également en partie de la capacité de la direction à regrouper les fonctions et à intégrer les activités, les processus et le personnel avec succès, en temps opportun et de manière efficiente ainsi qu'à réaliser les occasions de croissance et les synergies prévues en lien avec l'acquisition. Pour évaluer l'acquisition de TRS et le potentiel de TRS, la direction a tenu compte de plusieurs hypothèses, y compris des hypothèses concernant l'intégration de TRS dans les activités de la Société, les synergies potentielles, ainsi que les perspectives du marché du commerce du détail et de la conjoncture économique en Australie. Si l'une de ces hypothèses se révélait inexacte, il pourrait y avoir une incidence négative sur l'intégration de TRS dans les activités de la Société, sur sa performance à la suite de la clôture de l'acquisition de TRS et sur les plans de la Société pour son avenir.

Structure juridique

Dollarama inc. est une société de portefeuille et une partie importante de son actif est constituée des participations dans ses filiales. Par conséquent, la Société est assujettie aux risques attribuables aux filiales de Dollarama inc. En tant que société de portefeuille, Dollarama inc. exerce la quasi-totalité de ses activités par l'entremise de ses filiales, qui génèrent la quasi-totalité des produits des activités ordinaires de Dollarama inc. En conséquence, les flux de trésorerie et la capacité de Dollarama inc. de respecter ses obligations financières et de saisir des occasions de progrès actuelles ou futures sont tributaires des résultats de ses filiales et de leurs distributions à Dollarama inc. La possibilité pour ces entités de verser des dividendes et d'autres distributions dépendra de leurs résultats d'exploitation et pourrait être limitée par diverses restrictions de nature contractuelle, notamment, dans le cas de CARS et d'ICM, par certaines conditions ou certains droits d'approbation aux termes de la convention entre actionnaires conclue entre Dollarama International Inc. et les actionnaires fondateurs de Dollarcity. Les filiales de Dollarama inc. étant des entités juridiques distinctes, elles n'ont aucune obligation de mettre des fonds à la disposition de Dollarama inc. ou de ses créanciers, sauf dans certaines circonstances et sous réserve de certaines conditions dans le cas d'une filiale qui est garante des obligations de Dollarama inc. En cas de liquidation d'une de ses filiales par suite d'une faillite, les porteurs de titres de créance et les créanciers commerciaux auront généralement droit au paiement de leurs créances sur l'actif de ces filiales avant paiement de toute distribution à Dollarama inc.

Risques liés à la poursuite des activités

Conditions météorologiques défavorables, catastrophes naturelles, changements climatiques, événements géopolitiques, guerres et actes terroristes, pandémies et épidémies

La survenance de catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, de conditions météorologiques inhabituellement défavorables, exacerbées par les changements climatiques ou autrement, de pandémies ou d'épidémies, de défaillances prolongées des systèmes de TI, de politiques commerciales nationales, de boycottage et d'événements géopolitiques, comme des troubles civils dans des pays dans lesquels les fournisseurs de la Société sont situés ou dans lesquels la Société, notamment par l'intermédiaire de Dollarcity, exerce des activités, une guerre, des actes de violence, ou des événements politiques mondiaux perturbateurs (comme l'intensification des tensions entre la Chine et les pays de l'Occident) et des actes terroristes, ou d'autres troubles semblables, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, les conséquences de tels événements sur ses activités et ses résultats financiers pourraient être exacerbées s'ils se produisaient pendant une période de l'année où les ventes sont généralement plus élevées, comme la période des Fêtes ou d'autres jours fériés et fêtes importants.

Ces événements pourraient entraîner des dommages matériels aux biens de la Société ou de Dollarcity, ou leur perte totale, augmenter les coûts énergétiques, notamment du carburant, perturber les systèmes informatiques, interrompre d'une manière temporaire ou à long terme l'approvisionnement en produits de certains fournisseurs locaux ou étrangers, interrompre temporairement le transport de biens provenant de l'étranger, retarder la livraison de biens aux entrepôts, au centre de distribution ou aux magasins, entraîner la fermeture temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs entrepôts ou du centre de distribution, ou la fermeture temporaire ou permanente d'un ou de plusieurs magasins, réduire temporairement la disponibilité de produits dans les magasins, retarder l'ouverture de nouveaux magasins, provoquer une indisponibilité temporaire de la main-d'œuvre dans un marché ou une hausse soudaine du taux de chômage, diminuer temporairement l'achalandage des magasins, causer d'importantes perturbations de la vie courante et des habitudes de consommation sur les marchés où la Société est présente ou encore entraîner la perte de ventes. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société, pour une courte ou même une longue période, et rien ne garantit que les affaires reprendront et reviendront aux niveaux antérieurs à la suite de ces événements.

Assurance

La garantie d'assurance de la Société comprend des franchises, des montants autoassurés, des limites de garantie et des dispositions analogues qui sont, de l'avis de la direction, raisonnables compte tenu de la nature et de la taille des activités de la Société. Néanmoins, il existe certains types de pertes qui ne peuvent pas être assurés ou que la direction a choisi de ne pas assurer, dans certains cas parce qu'elle est d'avis qu'il n'est pas raisonnable de le faire d'un point de vue économique, comme les pertes causées par des actes de guerre, les catastrophes nucléaires, les pandémies, les épidémies, les risques d'atteinte à la réputation, les problèmes de chaîne d'approvisionnement, certains risques informatiques, les rappels de produits, le roulement des employés, les grèves et certaines catastrophes naturelles. Ce type de pertes, si elles sont importantes, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, certains événements importants peuvent entraîner des pertes considérables pour l'industrie de l'assurance et avoir des conséquences défavorables significatives sur la disponibilité d'une garantie d'assurance adéquate ou entraîner des hausses excessives de primes. Pour compenser les tendances négatives du marché de l'assurance, il est possible de s'autoassurer pour un montant plus élevé, d'accepter des franchises plus élevées ou de réduire le montant de la garantie en réponse à des changements du marché. Même si la Société continue de souscrire une assurance de biens en cas de catastrophe, elle est dans les faits autoassurée pour les pertes matérielles jusqu'à concurrence du montant de ses franchises. Si la Société devait subir un nombre de ces pertes plus élevé que prévu, cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Risques juridiques et réglementaires

Réclamations en responsabilité du fait des produits et rappels de produits

La Société importe et vend des produits fabriqués par des tiers qui ne sont pas membres de son groupe, y compris des produits alimentaires de longue conservation destinés à la consommation humaine. Si les fabricants ne respectent pas les exigences en matière de sécurité des produits ou les normes de contrôle de la qualité, la Société pourrait ne pas être en mesure de déceler le problème avant la livraison de la marchandise à ses magasins et la vente aux clients. Par conséquent, les produits vendus par la Société peuvent l'exposer à des réclamations liées à la responsabilité du fait des produits en raison de préjudices corporels, de décès ou de dommages matériels, et pourraient la forcer à mettre en œuvre des mesures ou à agir en tant que partie défenderesse dans le cadre de litiges. En outre, si les fournisseurs n'étaient pas capables de procéder à un rappel de produits ne respectant pas les normes de qualité de la Société ou ne voulaient pas le faire, la Société pourrait devoir retirer les produits de ses tablettes ou procéder à leur rappel à un coût important. Les réclamations en responsabilité du fait des produits et les rappels de produits pourraient altérer la perception qu'ont les clients de l'entreprise ou de la marque et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers. Même si la Société souscrit une assurance responsabilité civile pour répondre aux réclamations éventuelles, elle ne peut pas garantir que cette assurance conviendra à la responsabilité engagée réellement, qu'elle sera suffisante, ou qu'elle continuera d'être disponible et, le cas échéant, à des conditions raisonnables d'un point de vue économique.

Contexte réglementaire

La Société est assujettie à bon nombre de lois et règlements qui concernent, entre autres, les permis et licences, la qualité des marchandises, l'étiquetage des produits, la sécurité des produits, la protection des consommateurs, les questions liées à l'emploi et au travail, la santé et la sécurité, la transparence de la chaîne d'approvisionnement, la propriété intellectuelle, la confidentialité des données et la sécurité, la protection de l'environnement, les échanges commerciaux, les douanes, les titres cotés, l'antitrust et la concurrence, la corruption, les normes de comptabilité et les changements climatiques.

La conformité aux lois et règlements nécessite souvent la formulation d'hypothèses, d'estimations ou de jugements qui sont de nature subjective. Les nouvelles lois et les nouveaux règlements, les changements dans l'interprétation, la mise en œuvre ou l'application des lois et règlements ou des changements aux hypothèses, estimations ou jugements servant à leur interprétation pourraient obliger la Société à apporter des modifications importantes liées aux systèmes ou à l'exploitation ou l'obliger à effectuer des dépenses importantes ou à engager des coûts substantiels ou à modifier ses divulgations au public, tous ces facteurs pouvant avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société. De plus, la conformité aux lois et règlements en dehors des délais prescrits ou la non-conformité à ces lois et règlements pourrait donner lieu à des poursuites ou à des mesures d'exécution de la loi par le gouvernement, ou entraîner le paiement d'amendes ou de pénalités et nuire à la réputation de la Société, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

En outre, comme la stratégie d'approvisionnement de la Société repose en grande partie sur des marchandises importées directement de l'étranger, principalement de la Chine, toute violation des lois et règlements locaux applicables par un ou plusieurs fournisseurs, notamment les lois et règlements qui concernent, entre autres, les pratiques de travail, notamment le travail forcé et le travail des enfants, la santé et la sécurité et la protection de l'environnement, pourrait aussi avoir des conséquences défavorables significatives sur l'image de marque et la réputation de la Société.

De plus, la Société et ses représentants sont assujettis à des lois anticorruption qui interdisent le versement, direct ou indirect, de paiements inappropriés à des fonctionnaires, à des autorités gouvernementales ou à des personnes définies dans ces lois anticorruption, dans le but d'obtenir des avantages commerciaux ou d'autres avantages abusifs dans la conduite des activités. Le non-respect par la Société, ou par n'importe lequel de ses employés, sous-traitants, fournisseurs, mandataires et/ou représentants, des lois anticorruption pourrait donner lieu à des sanctions criminelles, civiles et administratives et à une publicité négative et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités et les résultats financiers de la Société ainsi que sur son image de marque et sa réputation.

Poursuites

Les activités de la Société sont assujetties au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des clients, des consommateurs, des fournisseurs de produits ou de services, d'autres partenaires d'affaires, des concurrents, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes, notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs et de recours réglementaires et autres, y compris, dans le cas des recours administratifs, à la suite d'examens effectués par les autorités fiscales. Le résultat de ces poursuites, plus particulièrement des recours collectifs, des recours réglementaires et des réclamations en droit de la propriété intellectuelle, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs dans ces types de recours ou de réclamations peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces recours ou à ces réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. En outre, certains de ces recours ou de ces réclamations, s'ils sont tranchés contre la Société ou réglés par elle, pourraient ajouter des passifs significatifs à ses états financiers, ou avoir des conséquences défavorables sur son résultat d'exploitation, si elle devait modifier ses activités d'exploitation. Également, dans le cadre de ses activités commerciales, la Société est assujettie aux examens effectués par les autorités fiscales. Rien ne garantit qu'à la suite de ces examens, les autorités fiscales ne contesteront pas les déclarations de revenus de la Société.

Les frais de défense à l'égard des recours peuvent être importants. Ces recours, notamment des recours liés à la sécurité des produits, pourraient entraîner de la publicité négative qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la perception des activités ou de la marque de la Société par les clients, sans égard au fait que les allégations soient fondées ou que la Société soit ou non jugée responsable. Par conséquent, des poursuites pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Conformité aux normes environnementales

En vertu de diverses lois et de divers règlements environnementaux fédéraux, provinciaux et locaux, les propriétaires ou les occupants actuels ou passés de terrains peuvent être tenus responsables des coûts liés aux enquêtes sur les substances dangereuses se trouvant sur le terrain, à leur enlèvement et à leur surveillance. Ces lois et règlements imposent souvent la responsabilité sans égard à la faute.

Certaines des installations que la Société occupe sont en activité depuis de nombreuses années et, au fil du temps, les anciens propriétaires ou occupants ou la Société pourraient avoir produit ou éliminé des substances qui sont ou pourraient être considérées comme dangereuses. Par conséquent, il est possible que des responsabilités environnementales découlent à l'avenir de la production et de l'élimination de ces substances dangereuses. Bien que la Société n'ait pas été avisée ni n'ait connaissance d'aucune responsabilité importante, réclamation ou non-conformité en matière d'environnement, elle pourrait devoir engager des frais à l'avenir à l'égard de ses installations afin de respecter les lois et règlements sur l'environnement ou de corriger les violations de ceux-ci.

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise, stocke, manipule ou élimine parfois des produits ménagers et des produits de nettoyage qui sont classés substances dangereuses aux termes de diverses lois et de divers règlements environnementaux. Les produits vendus par la Société pourraient également être assujettis à des règlements environnementaux interdisant ou restreignant l'utilisation de certaines substances toxiques au cours du processus de fabrication.

La Société ne peut prévoir les lois ou les règlements environnementaux qui pourront être promulgués à l'avenir ni la façon dont les lois ou règlements actuels ou futurs seront appliqués ou interprétés. La conformité à des lois ou à des règlements plus rigoureux, une action plus coercitive des organismes de réglementation ou une interprétation plus stricte des lois et règlements pourraient lui occasionner des frais supplémentaires ou la rendre passible de pénalités ou d'amendes, qui pourraient différer largement des prévisions et avoir des conséquences défavorables significatives sur ses activités et ses résultats financiers.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont un sujet de préoccupation international qui suscite une attention croissante dans le monde entier. La Société reconnaît que les risques physiques (comme les conditions météorologiques extrêmes, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer) découlant des changements climatiques, qu'ils prennent la forme d'événements climatiques ou de tendances climatiques à long terme, et que les risques de transition (comme les modifications de la réglementation et les changements technologiques) pourraient avoir des répercussions réputationnelles, opérationnelles et financières sur ses activités et dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Ces événements et leurs répercussions sur les activités de la Société peuvent avoir une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats financiers et sa réputation.

Le gouvernement canadien a établi un certain nombre de mesures en réponse aux préoccupations sur les changements climatiques. Même s'il est encore trop tôt pour quantifier les répercussions de ces mesures, il est probable qu'elles feront augmenter les coûts du carburant, de l'électricité et du transport; qu'elles limiteront les niveaux d'émission industrielle; qu'elles imposeront des coûts additionnels pour les émissions qui dépassent les niveaux permis; et qu'elles feront augmenter les coûts de la surveillance et de la communication de l'information. La conformité à cette réglementation pourrait exiger de la Société qu'elle modifie de façon importante ses systèmes ou son exploitation ou qu'elle effectue des dépenses importantes ou qu'elle engage des coûts substantiels, tous ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats financiers.

La sensibilisation accrue et les préoccupations croissantes du public au sujet des changements climatiques pourraient entraîner de nouvelles exigences ou des exigences plus rigoureuses d'ordre réglementaire ou législatif visant à taxer, réduire, déclarer les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ou en atténuer les répercussions. La réglementation concernant les GES pourrait exiger de la Société qu'elle achète des quotas d'émissions pour compenser ses propres émissions ou elle pourrait se traduire par une augmentation globale des charges d'exploitation et des coûts des marchandises ou par une diminution de la demande des consommateurs à l'égard de ses produits, ce qui aurait dans tous les cas une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats financiers. Même s'il semble probable que la réglementation des émissions s'intensifiera, il est trop tôt pour savoir si de telles réglementations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et les résultats financiers de la Société.

Activisme actionnarial

Au cours des dernières années, les sociétés ouvertes ont été de plus en plus exposées à des actions, à des demandes ou à des griefs de la part d'actionnaires activistes, y compris des vendeurs à découvert, relativement à des questions environnementales ou sociales, à la gouvernance d'entreprise, aux pratiques de rémunération des membres de la haute direction, aux obligations fiduciaires des administrateurs et des dirigeants, ainsi qu'à l'orientation stratégique et à l'exploitation, entre autres. Répondre à ces demandes pourrait être coûteux et prendre du temps et pourrait perturber les activités commerciales, détourner l'attention de la direction et des employés ou présenter d'autres défis juridiques et commerciaux qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et sur les résultats financiers de la Société. En outre, des investisseurs militants pourraient faire naître des incertitudes quant à l'orientation de la Société, nuire à l'entreprise, compromettre l'exécution de la stratégie et des initiatives commerciales et entraîner une volatilité défavorable du prix de l'action et du volume de négociation des titres de la Société.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, notamment le respect de la politique de communication de l'information adoptée par la Société. Selon la politique de communication de l'information, tout le personnel doit tenir les membres de la haute direction informés de l'ensemble des informations significatives ayant une incidence sur la Société, de manière à leur permettre d'évaluer et d'analyser ces informations et de déterminer s'il est pertinent de les communiquer au public et, le cas échéant, à quel moment. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société comme l'exige le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont conclu qu'en date du 2 février 2025, la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société fournissaient une assurance raisonnable que l'information significative concernant le présent rapport de gestion, les états financiers consolidés et les autres documents de divulgation leur a été communiquée en temps opportun.

La direction a élaboré un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière publiée est fiable et que les états financiers ont été préparés en conformité avec les PCGR. En outre, la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été préparés, aux fins de la publication d'informations, en conformité avec les PCGR. Le chef de la direction et le chef de la direction financière sont responsables de l'élaboration du contrôle interne à l'égard de l'information financière ou de la supervision de son élaboration.

En date du 2 février 2025, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur ces évaluations, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière étaient efficaces au 2 février 2025. Aux fins de l'évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la direction a utilisé les critères établis dans la version de 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (souvent désigné le « cadre du COSO de 2013 »).

Aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période comptable commençant le 29 janvier 2024 et se terminant le 2 février 2025 n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Dividende

Le 3 avril 2025, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une hausse de 15,0 % du dividende en trésorerie trimestriel à l'intention des porteurs d'actions ordinaires, le faisant passer de 0,0920 \$ à 0,1058 \$ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 9 mai 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 18 avril 2025. Le dividende est désigné comme un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt du Canada.

Le versement de chaque dividende trimestriel demeure assujéti à la déclaration du dividende en question par le conseil d'administration. Le montant réel de chaque dividende trimestriel ainsi que les dates de déclaration, d'inscription et de versement demeurent à la discrétion du conseil d'administration.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 20 juin 2024, le gouvernement du Canada a adopté des dispositions législatives instaurant un impôt de 2 % sur les rachats effectués à compter du 1^{er} janvier 2024. Par conséquent, la Société a comptabilisé 22,7 M\$ d'impôt pour les actions rachetées et annulées au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 2 février 2025, ainsi qu'une augmentation correspondante du déficit, dont une tranche de 2,5 M\$ a été payée au 2 février 2025.

Le 4 juillet 2024, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités et l'obtention de l'approbation de la TSX pour racheter au plus 16 549 476 actions ordinaires, soit 6,0 % du flottant de la Société de 275 824 605 actions ordinaires au 28 juin 2024, au cours de la période de 12 mois allant du 7 juillet 2024 au 6 juillet 2025 (l'« offre de rachat de 2024-2025 »). Toutes les actions ordinaires rachetées dans le cadre de l'offre de rachat dans le cours normal des activités seront soit annulées soit placées en fiducie pour faciliter la possession et l'administration des actions ordinaires pouvant être achetées par la Société pour couvrir son exposition en ce qui a trait aux attributions effectuées aux termes de son régime d'unités d'actions liées au rendement, y compris à des fins de règlement de ses obligations aux termes de ce régime.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2025, un total de 3 373 479 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2024-2025, pour une contrepartie en trésorerie totale de 473,3 M\$, sans tenir compte de l'impôt sur les rachats d'actions, ce qui représente un prix moyen pondéré de 140,31 \$ par action.

Au cours de l'exercice 2025, 8 119 971 actions ordinaires ont été rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre de rachat de 2024-2025 et de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédemment en vigueur, pour une contrepartie en trésorerie totale de 1 068,2 M\$, sans tenir compte de l'impôt sur les rachats d'actions, ce qui représente un prix moyen pondéré de 131,55 \$ par action.

Données sur les actions

Le capital-actions en circulation de la Société est constitué d'actions ordinaires. Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé.

Au 3 avril 2025, 277 177 329 actions ordinaires étaient émises et en circulation, y compris 143 699 actions rachetées et détenues en fiducie à titre d'actions propres. En outre, il y avait 1 776 283 options émises et en cours au 3 avril 2025, chacune pouvant être exercée pour acquérir une action ordinaire. En supposant l'exercice de toutes les options en cours, il y aurait eu 278 953 612 actions ordinaires émises et en circulation après dilution au 3 avril 2025. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice 2025 pour plus d'information à ce sujet.

Autres informations

D'autres informations concernant la Société, dont sa plus récente notice annuelle, sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca. La Société est une société ouverte inscrite à la TSX sous le symbole « DOL ».